

Lueur d'espoir¹ ou poudre aux yeux ?

Un examen critique de l'orientation des Nations Unies sur les cadres de financement nationaux intégrés.

Juillet 2022

¹ Site internet des CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#)

Remerciements

Les réflexions présentées dans ce document n'auraient pas été possibles sans l'engagement du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement à continuer d'explorer de nouvelles voies pour traduire en pratique le principe du leadership des pays sur leur propre processus de développement et, plus spécifiquement, celui de l'appropriation démocratique, qui reconnaît le rôle des -acteurs non exécutifs.

C'est pour cette raison que le POED souhaite comprendre les potentiels réels des Cadres de Financement Nationaux Intégrés qui, selon le Programme d'Action d'Addis Abeba, sont censés soutenir les *stratégies nationales de développement durable*. Le POED est très reconnaissant de la possibilité d'unir ses forces dans cet effort avec le groupe Financement du développement (FFD) de la société civile et les organisations de cette plateforme.

Polly Meeks a joué un rôle déterminant dans la transformation de ces attentes en un résultat positif grâce à son expertise, son intuition et son dévouement dans la réalisation d'un examen approfondi des documents d'orientation de l'CFNI, qui offre une image complète des opportunités et des risques en jeu. Le POED souhaite remercier Pooja Rangaprasad et Stefano Prato de Society for International Development (SID) pour leur soutien, Chiara Mariotti d'Eurodad et Rodolfo Lahoy d'Ibon International pour leurs commentaires perspicaces. Nous sommes reconnaissants à Kate Donald et Alison Corkery du Center for Economic and Social Rights pour leurs contributions de fond.

Autrice : Polly Meeks

Chef de projet : Luca De Fraia ; veuillez envoyer vos commentaires à luca.defraia@actionaid.org.

Portée et limites

Le présent document se fonde sur une étude documentaire détaillée des directives relatives aux cadres nationaux de financement intégrés (CNFI) élaborées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), ainsi que sur une sélection de documents contextuels issus du processus de financement du développement des Nations Unies, d'initiatives internationales de soutien aux CNFI et du processus d'évaluation du financement du développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). De plus amples détails sur les documents étudiés sont donnés dans l'introduction ci-dessous.

Le champ d'application de l'examen était intentionnellement très restreint. Il n'entrait pas dans le cadre de l'examen d'étudier en détail la manière dont les orientations sont mises en pratique dans les pays CFNI. L'examen n'a pas non plus cherché à décortiquer la manière dont les CFNI sont incorporés dans les positions de négociation et la rhétorique des parties prenantes individuelles dans les processus politiques intergouvernementaux sur le financement du développement.

Cette approche signifie que, par nature, certaines des conclusions du présent rapport visent davantage à identifier les risques liés aux CFNI qu'à prouver que ces risques se sont déjà matérialisés. Il s'agit d'une démarche délibérée, car l'objectif de ce travail est en partie de sensibiliser aux risques le plus tôt possible, dans l'espoir de pouvoir en prévenir certains avant même

qu'ils ne se concrétisent. Le document sera complété par une recherche séparée sur des études de cas par pays qui sera menée plus tard cette année, et qui fournira d'autres preuves de l'existence d'une action pour atténuer les risques identifiés dans le document.

Le document a bénéficié des discussions qui ont eu lieu lors d'un événement parallèle au Forum politique de haut niveau le 5 juillet 2022, organisé par le Réseau Reality of Aid Afrique, le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le DAES de l'ONU, le PNUD, le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement et le Groupe de la société civile pour le financement du développement. Le document a également bénéficié des commentaires détaillés de collègues du DAES et du PNUD. Tous les jugements, ainsi que les éventuelles erreurs ou omissions, sont ceux de l'autrice.

Le travail de fond sur ce document a été achevé entre mai et juillet 2022.

Résumé

Les pays du Sud sont confrontés à une situation économique désastreuse. Déjà durement touchés par l'urgence climatique, ils sont maintenant confrontés à des chocs aggravés par la pandémie actuelle de COVID-19 et les retombées de l'instabilité géopolitique, notamment la guerre en Ukraine. On estime que l'effet cumulé de ces crises pourrait faire basculer 263 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté cette année.

Dans ce contexte indiscutablement sombre, les cadres de financement nationaux intégrés (CFNI) - une approche par laquelle les pays peuvent élaborer des stratégies de financement de leurs priorités nationales en matière de "développement durable" - ont été considérés comme une "lueur d'espoir".²

Le présent document met en doute le fait que, dans leur forme actuelle, les CFNI puissent réellement être à la hauteur de cette affirmation. Sur la base d'un examen détaillé des neuf documents d'orientation sur les CFNI publiés par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), ainsi que d'autres documents issus du processus de financement du développement des Nations Unies et de parties prenantes internationales jouant un rôle de premier plan dans le processus CFNI, le document met en évidence trois principaux domaines de préoccupation :

- **Les CFNI, tels qu'ils sont actuellement promus, risquent de détourner l'attention des processus politiques mondiaux des impératifs plus larges de justice économique.** Pour de nombreux pays du Sud, certaines des contraintes les plus importantes en matière de marge de manœuvre budgétaire sont des injustices économiques sur lesquelles ils n'ont aucune prise (section 1.1 ci-dessous). Les CFNI et les orientations qui leur sont associées, en revanche, se concentrent principalement sur les contraintes au niveau national, en particulier sur le manque perçu de capacités gouvernementales. Il existe un risque inhérent que les CFNI soient détournés de la nécessité urgente de relever les défis de la justice économique mondiale - un risque d'autant plus pressant dans la perspective d'un nouveau sommet des Nations unies sur le financement du développement dès 2024 (section 1.2).
- **Les CFNI, tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre, peuvent éroder l'appropriation par les populations locales des stratégies de financement qui affectent leur vie.** Bien qu'en principe les CFNI soient censés être dirigés par les pays concernés, dans la pratique, il est difficile de savoir dans quelle mesure les pays du Sud prennent réellement des décisions totalement libres sur l'opportunité ou la manière de mettre en œuvre les CFNI, dans un contexte où des acteurs internationaux influents promeuvent énergiquement les CFNI et les paquets d'assistance technique associés (section 2.1). En outre, les orientations ne reconnaissent pas assez explicitement l'importance de veiller à ce que les détenteurs de droits soient représentés de manière significative à tous les stades de la mise en œuvre des CFNI, et il existe un risque que le rôle distinctif des détenteurs de droits soit dilué par l'accent mis par les orientations sur les processus multipartites (section 2.2).

² Site internet de l'CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#)

- **Les CFNI, tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre, peuvent encourager les pays à favoriser des réformes risquées**, car les inconvénients potentiels de certaines approches et de certains outils - par exemple en ce qui concerne la promotion de la croissance économique ou certains aspects du financement privé - ne sont pas signalés assez clairement. Dans le même temps, les orientations n'exposent pas suffisamment les obligations contraignantes des États en vertu des traités internationaux auxquels ils sont parties, notamment en matière d'environnement, de changement climatique et de droits humains (section 3.2).

En plus d'examiner les directives sur les CFNI, ce document a également passé en revue les directives du Programme des Nations Unies pour le développement concernant les évaluations du financement du développement (DFA), un processus couramment mis en œuvre parallèlement aux CFNI. Malheureusement, bon nombre des préoccupations identifiées dans les directives CFNI ont tendance à être reprises, voire amplifiées, dans les directives DFA : ainsi, lorsque des DFA et des CFNI sont réalisées simultanément, les risques peuvent être plus importants (sections 1.2, 2.1, 2.2, 3.3).

La poursuite de la promotion des CFNI est problématique tant que les principales préoccupations exprimées dans le document ne sont pas résolues. Il s'agit notamment de:

1. **Changer le discours sur le rôle des CFNI dans le financement du développement.** L'importance primordiale de s'attaquer aux problèmes structurels de la gouvernance économique mondiale doit être reconnue et traitée de toute urgence. Les États membres des Nations unies et les organisations internationales ne devraient jamais présenter les CFNI comme la solution aux problèmes de financement des pays du Sud, sans reconnaître explicitement que ces pays sont confrontés à des contraintes structurelles qui ne peuvent être résolues au niveau national de manière isolée.
2. **Un rôle central pour les organisations représentatives de la société civile et les mouvements populaires.** Toutes les décisions relatives aux CFNI - y compris la décision initiale de procéder ou non à un CFNI - doivent être prises avec la pleine participation des détenteurs de droits, généralement par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et de mouvements populaires représentatifs, en particulier ceux qui représentent des secteurs fortement marginalisés. Un espace civique favorable doit être reconnu comme une condition préalable essentielle à cette participation. Le rôle distinctif des organisations représentatives de la société civile et des mouvements populaires ne devrait jamais être confondu avec le rôle d'autres parties prenantes telles que le secteur privé dans le cadre de processus "multipartites".
3. **Permettre de choisir librement si et comment mettre en œuvre les CFNI**
 - a. Les pays du Nord et les organisations internationales ne devraient pas promouvoir les CFNI auprès des pays du Sud, mais plutôt permettre aux peuples du Sud de choisir le plus librement possible s'ils souhaitent adopter les CFNI. En particulier, les partenaires du développement ne doivent pas proposer de financer le développement de CFNI sans offrir également la possibilité de financer d'autres initiatives mieux adaptées aux circonstances et aux priorités locales (par exemple, le renforcement des capacités Sud-Sud, ou des initiatives qui ne sont pas du tout axées sur le renforcement des capacités).
 - b. Les pays du Sud qui choisissent de mettre en place des CFNI doivent être libres de choisir - en consultant pleinement les organisations de la société civile et les mouvements populaires représentatifs - quelles parties prenantes externes, le cas échéant, impliquer dans le processus CFNI, et quels outils et conseils sont utiles dans leur contexte. Il ne faut pas présumer que les pays qui choisissent de mettre en œuvre des CFNI incluront des

partenaires de développement dans les organes de surveillance, ni qu'ils mettront en œuvre des DFA.

4. Rééquilibrer les options politiques des CFNI en s'éloignant des réformes risquées

- a. Les orientations sur les CFNI devraient être mises à jour pour mettre en évidence la nature contraignante des obligations des pays en vertu des traités de l'ONU, notamment en matière de droits humains et d'environnement.
- b. Les orientations sur les CFNI devraient souligner beaucoup plus fréquemment que la prise de décision pour les CFNI est fondamentalement un exercice politique, quelle que soit l'apparence scientifique des détails. Cela peut contribuer à atténuer le risque que les choix politiques ne soient pas débattus en raison d'une perception erronée de leur caractère purement technique.
- c. Les risques liés à l'approche des CFNI en matière de croissance et de financement du secteur privé, ainsi qu'à certains des outils spécifiques recommandés, devraient être signalés de manière beaucoup plus évidente. Les Nations Unies pourraient envisager de supprimer purement et simplement certains des outils les plus problématiques des directives sur les CFNI.
- d. Les futures versions des orientations sur les CFNI devraient chercher à inclure la gamme la plus diversifiée possible d'approches et d'outils méthodologiques, en allant au-delà de l'accent mis actuellement sur les outils des institutions financières internationales et des organisations internationales pour explorer des approches hétérodoxes qui ont été testées dans différents pays, des normes qualitatives provenant de différentes parties de l'architecture des droits humains de l'ONU, et des propositions d'organisations de la société civile. Dans le même temps, les orientations devraient reconnaître que - en particulier dans les domaines peu étudiés tels que le financement des droits des minorités - les outils existants peuvent être incomplets, ce qui rend particulièrement important de compléter les outils formels par d'autres approches plus itératives et participatives de l'élaboration de stratégies financières qui impliquent directement les groupes sous-représentés.

A. Introduction

Les cadres nationaux de financement intégrés (CNFI) sont une approche que les pays peuvent utiliser pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour le "développement durable".³

"La stratégie de développement durable d'un pays définit *ce qui* doit être financé. Les CFNI précisent *comment* la stratégie nationale sera financée et mise en œuvre."⁴

Les CFNI ont été proposés pour la première fois dans le programme d'action d'Addis-Abeba en 2015.⁵ Depuis lors, les CFNI ont rapidement gagné en importance. En juillet 2022, 86 pays du Sud travaillaient sur des CFNI.⁶ Les Nations unies (en particulier le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations unies pour le développement - PNUD, et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable) et l'Union européenne jouent un rôle de coordination, avec le soutien croissant d'une série d'autres parties prenantes internationales (voir section 2.1 ci-dessous).⁷

Le présent document fait partie d'un ensemble croissant de travaux de la société civile sur les CFNI et leurs implications potentielles pour la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice économique dans le monde. Il s'appuie sur des analyses antérieures réalisées par IBON International en 2020,⁸ par le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement en 2021,⁹ et par le Groupe de la société civile sur le financement du développement plus tôt cette année.¹⁰

Le présent document développe les thèmes abordés dans ces documents précédents par le biais d'un examen détaillé des directives de l'ONU sur la mise en œuvre des CFNI. Il s'agit du premier document indépendant à examiner en profondeur l'ensemble des directives relatives aux CFNI.

L'examen s'est principalement concentré sur la série de neuf documents d'orientation sur les CFNI publiés par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. Ces documents couvrent le lancement du processus de CFNI et ses quatre principaux "éléments constitutifs" : évaluation et diagnostics ;¹¹ stratégie de financement ; suivi et examen ; et gouvernance et coordination (figure 1 ci-dessous).¹²

³ Pour un glossaire des termes clés utilisés dans ce document, veuillez vous référer à l'annexe 1.

⁴ Plate-forme de [connaissances des CFNI](#)

⁵ Nations Unies, 2015, [Programme d'action d'Addis-Abeba](#), paragraphe 9 : " Des stratégies de développement durable cohésives et appropriées au niveau national, soutenues par des cadres de financement nationaux intégrés, seront au cœur de nos efforts. "

⁶ CFNI Facility, 2022, [L'état des cadres de financement nationaux intégrés en 2022](#)

⁷ Sources : Plateforme de connaissances CFNI, '[À propos des CFNI : comment la communauté internationale soutient-elle les CFNI ?](#)' et la [page "Country experiences"](#) de la plateforme de connaissances des CFNI ([qui comprend des liens vers le site Web du Fonds commun pour les ODD des Nations unies](#)).

⁸ IBON International, 2020, 'National financing for development : corporatised or democratised process ?'.

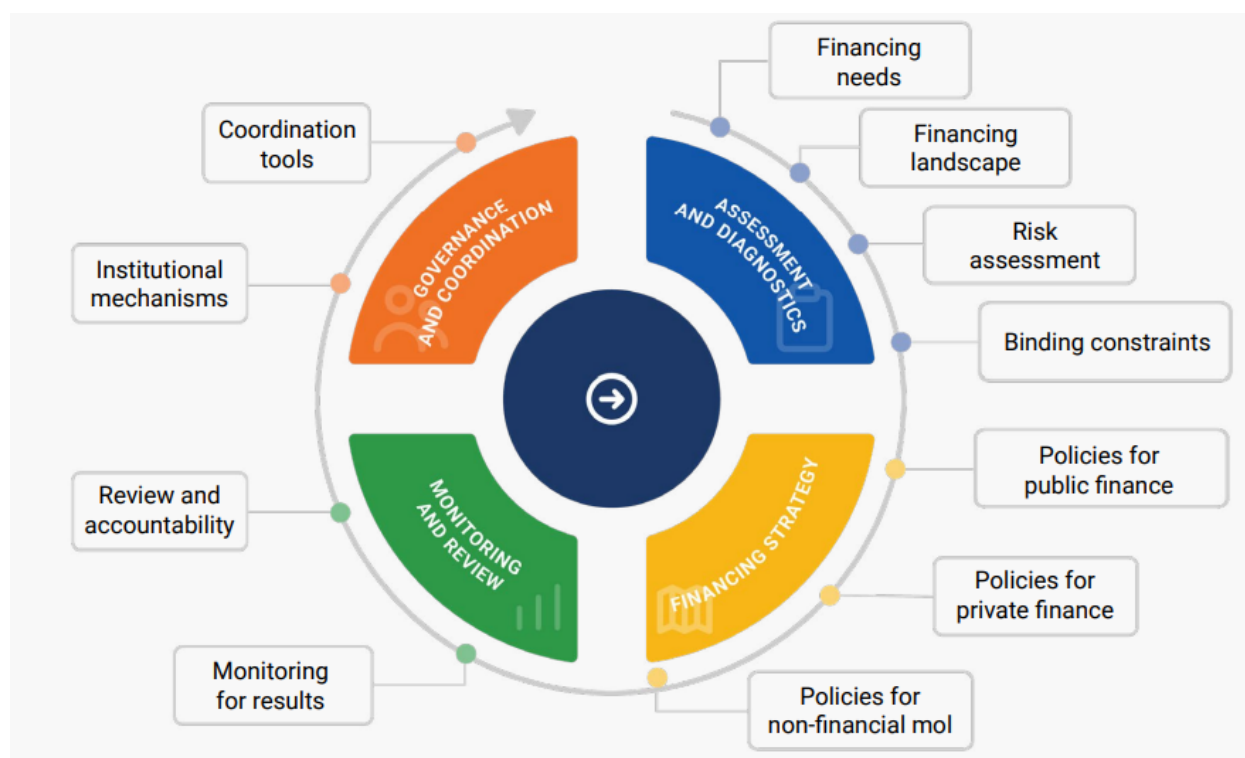
⁹ Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, 2021, [Ambitions et préoccupations : Cadres de financement nationaux intégrés, un aperçu](#)

¹⁰ Groupe de la société civile sur le financement du développement, 2022, [indue CFNIfluence ? Les risques de l'importance croissante que les Nations Unies accordent aux cadres de financement nationaux intégrés.](#)

¹¹ Il est divisé en cinq documents couvrant différents aspects du processus d'évaluation.

¹² Les documents peuvent être consultés sur la [plateforme de connaissances de l'CFNI](#) de l'CFNI.

Figure 1 : les blocs de construction des CFNI



Source : ONU, 2020, [phase de démarrage de l'CFNI](#), p.5

En outre, pour replacer ces documents dans leur contexte, l'examen a également porté sur : les documents finaux du processus de financement du développement des Nations unies depuis 2016 ; les rapports de l'Équipe spéciale inter-institutions sur le financement du développement depuis 2016 ; les documents de synthèse sur les nouvelles initiatives internationales à l'appui des CFNI (le Cadre du Groupe des 20 pour un soutien volontaire à une plus grande adoption et opérationnalisation des cadres de financement nationaux intégrés¹³ et la Facilité CFNI¹⁴) ; et enfin, les orientations sur les évaluations du financement du développement (DFA).¹⁵

Les DFA occupent une position quelque peu ambiguë par rapport au processus CFNI. Il s'agit d'un processus dirigé par le PNUD et, en principe, ils sont distincts des CFNI : un pays qui met en œuvre un CFNI n'est pas obligé de mettre en œuvre un DFA. Mais dans la pratique, les DFA sont parfois présentés comme faisant partie intégrante de l'approche CFNI. Le guide du DFA indique que les DFA sont "un outil pour façonner la phase de démarrage ... d'un CFNI",¹⁶ et même le sous-titre du guide fait directement référence aux CFNI. Et la majorité des pays qui mettent en œuvre des CFNI mettent également en œuvre des DFA.¹⁷ Comme nous le verrons plus loin dans ce document, les orientations relatives aux DFA ont souvent un accent quelque peu différent de celui des orientations relatives aux

¹³ G20, 2021, [Le financement du développement durable : Cadre du G20 pour le soutien volontaire aux CFNI, principes de haut niveau du G20 sur les instruments financiers liés à la durabilité et vision commune du G20 sur l'alignement des ODD.](#), pp. 4-5

¹⁴ Site internet de l'CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#)

¹⁵ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#)

¹⁶ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p.14

¹⁷ Au milieu de l'année 2021, 67 pays avaient entamé, ou avaient l'intention d'entamer, un DFA. (Source : PNUD, 2021, [Bilan des cadres de financement nationaux intégrés](#), p.4).

CFNI, de sorte que lorsque des DFA sont mis en œuvre parallèlement à des CFNI, les risques identifiés dans les CFNI peuvent être exacerbés.

Le reste de ce document présente certaines des questions clés identifiées lors de l'étude documentaire. Nous espérons que ce document sera utile à la fois pour les défenseurs de la société civile qui cherchent à s'orienter dans les directives relatives aux CFNI, et pour les parties prenantes du secteur officiel (gouvernements du Sud, Nations Unies, partenaires du développement) qui réfléchissent à leur approche future des CFNI.

B. Les risques relatifs aux CFNI : analyse des orientations

Avant d'aborder plus en détail les préoccupations relatives aux CFNI, une clarification s'impose : le présent document **ne s'oppose en aucune façon** à certains des principes sous-jacents associés aux CFNI. Au contraire, l'idée selon laquelle des stratégies de financement cohérentes et de grande qualité peuvent potentiellement jouer un rôle essentiel dans le respect des droits humains, la lutte contre les inégalités et la sécurité planétaire bénéficie d'un large soutien. L'idée que ces stratégies devraient être démocratiquement¹⁸ appropriées par les pays et les peuples du Sud et que les interventions internationales devraient être alignées sur les priorités des populations locales est également soutenue.

Mais malgré ces points de convergence, les CFNI, tels qu'ils sont actuellement promus et mis en œuvre, suscitent de sérieuses inquiétudes. Ces préoccupations se répartissent en trois catégories principales, qui sont examinées dans les sections suivantes du document, et mises en correspondance avec les références clés des orientations de l'annexe 2 :

- i. La crainte que les CFNI, tels qu'ils sont actuellement promus, ne détournent l'attention des processus politiques mondiaux des impératifs de justice économique au niveau mondial.
- ii. La crainte que les CFNI, tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre, n'érodent l'appropriation par les populations locales des stratégies de financement qui affectent leur vie.
- iii. La crainte que les CFNI, tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre, n'encouragent les pays à favoriser des réformes spécifiques sans prendre pleinement en compte les risques et les alternatives.

Bien que le document explore ces trois préoccupations séparément par souci de simplicité, elles sont en réalité étroitement liées. Par exemple, les injustices économiques mondiales, telles que les abus fiscaux des multinationales, limitent l'espace fiscal dont disposent les pays du Sud (préoccupation i). Cela restreint les options de financement et peut inciter les pays à envisager de donner la priorité à certains types de réformes - par exemple, les réformes destinées à augmenter les volumes de

¹⁸ Cela repose sur une définition large de l'appropriation démocratique, qui défend les droits des groupes victimes de discrimination et évite l'emprise des élites (voir Partenariat OSC pour l'efficacité du développement, 2020, [Manifeste de la société civile pour une coopération efficace au développement](#) p.10 ; IBON International, 2020, 'National financing for development : corporatised or democratised process ?' p.9 ; Alemany, Hopenhaym et Craviotto, 2008, 'Aid Effectiveness and gender equality', dans le [Rapport mondial 2008 sur le Bilan de l'aide](#)). L'argument exposé dans ce paragraphe s'inspire de Civil Society Financing for Development Group, 2022, [Une CFNIfluence ? Les risques de l'importance croissante accordée par les Nations unies aux cadres de financement nationaux intégrés.](#), p.8.

financement privé (préoccupation iii). La finance privée est un domaine fragmenté,¹⁹ avec lequel certains gouvernements du Sud sont moins familiers : cela peut les encourager à rechercher des contributions importantes auprès de partenaires internationaux, potentiellement au détriment de l'appropriation locale (préoccupation ii). Dans le même temps, le financement privé comporte des risques susceptibles d'éroder encore davantage la marge de manœuvre budgétaire d'un pays (préoccupation i).

Des recommandations pour répondre à ces préoccupations sont incluses à la fin du document.

Première préoccupation : les questions de justice économique mondiale - l'éléphant dans la pièce ?²⁰

1.1 Les progrès dans la lutte contre l'injustice économique mondiale restent insaisissables

Les pays du Sud sont confrontés à une situation économique désastreuse. Déjà durement touchés par l'urgence climatique, ils sont maintenant confrontés à des chocs aggravés par la pandémie actuelle de COVID-19 et les retombées de l'instabilité géopolitique, notamment la guerre en Ukraine. On estime que l'effet cumulé de ces crises pourrait faire basculer 263 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté cette année.²¹

Les pays du Sud ont un besoin urgent d'élargir leur espace fiscal pour répondre à la spirale des crises auxquelles ils sont confrontés. Pourtant, pour beaucoup de ces pays, certaines des contraintes économiques les plus importantes qui pèsent sur leur marge de manœuvre budgétaire résultent de décisions qui échappent à leur contrôle - en particulier, des décisions prises dans les pays du Nord ou dans des organes où les pays du Nord ont une influence disproportionnée.²²

¹⁹ Il existe quelque 1 000 instruments de financement du "développement" différents, dont beaucoup sont privés (source : CFNI Facility, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#))

²⁰ Remerciements : les arguments de cette section s'appuient sur ceux exposés dans le récent briefing du Groupe de la Société Civile sur le Financement du Développement, [indue CFNIfluence ? Les risques de l'importance croissante accordée par les Nations unies aux cadres de financement nationaux intégrés](#), ainsi qu'une analyse antérieure du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement ([Ambitions et préoccupations : Cadres de financement nationaux intégrés, un aperçu](#) 2021) et IBON International ('National financing for development : corporatised or democratised process ?', 2020).

²¹ Oxfam, 2022, [D'abord la crise, puis la catastrophe](#), pp.4-5 (consulté le 22 avril 2022).

²² Il s'agit notamment du Groupe des 20, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des institutions de Bretton Woods (pour une analyse plus approfondie de la répartition inégale du pouvoir au sein de ces dernières, veuillez consulter Bretton Woods Project, Bretton Woods Project, 2019, "[Quelles sont les principales critiques adressées à la Banque mondiale et au FMI ?](#)", section 2.1).

L'abus fiscal transfrontalier est un excellent exemple de contrainte qui draine les ressources économiques des pays du Sud.²³ Une étude récente a estimé qu'en 2021, les pays africains ont perdu plus de 17 milliards de dollars américains à cause de l'abus fiscal des sociétés multinationales et des riches particuliers. La même étude a révélé que la majorité des abus fiscaux mondiaux proviennent des pays du Nord appartenant à l'Organisation de coopération et de développement économiques.²⁴ Certes, les gouvernements du Sud peuvent prendre des mesures supplémentaires pour atténuer les pertes dues à l'abus fiscal transfrontalier (par exemple, par une coopération Sud-Sud avec d'autres pays expérimentés dans ce domaine).²⁵ Mais en fin de compte, certaines des conditions fondamentales qui incitent et permettent les abus fiscaux transfrontaliers - des taux d'imposition effectifs faibles et une faible transparence fiscale dans les pays du Nord et leurs territoires d'outre-mer (encadré 1)²⁶ - sont établies par les gouvernements du Nord d'une manière qui laisse peu de place aux gouvernements du Sud.²⁷

²³ Si le texte se concentre sur les abus fiscaux transfrontaliers à titre d'exemple, le même argument s'applique à de nombreuses autres questions clés. Par exemple, le fardeau insoutenable de la **dette** dans les pays du Sud est influencé par de nombreux facteurs échappant au contrôle des gouvernements du Sud, qu'ils soient financiers (par exemple, les évaluations biaisées des agences de notation, qui peuvent signifier que le crédit n'est disponible qu'à des conditions défavorables, les fluctuations des taux de change, les surcharges élevées sur les prêts du Fonds monétaire international) ou non financiers (par exemple, les catastrophes climatiques qui aggravent le fardeau de la dette). (Sources : Groupe de la société civile sur le financement du développement, 2020, [Soumission au rapport de l'expert indépendant des Nations unies sur la dette extérieure et les droits humains sur "l'allègement de la dette, la prévention des crises de la dette et les droits humains : le rôle des agences de notation de crédit"](#), pp.1-3 ; Griffith-Jones et Kraemer, 2021, [Les agences de notation de crédit et les économies en développement](#) UN DESA Working Paper no.175, sections on 'Potential bias against EMDEs', pp.4-6, and on 'Governance issues and conflicts in sovereign ratings', pp.7-9 ; Zeina Aba / Arab NGO Network for Development, 2021, [Une autre crise de la dette en préparation ?](#) p.11 ; Ellmers / Brot für die Welt-Erlassjahr-Global Policy Forum Europe-Misereor, 2021, [La nouvelle crise de la dette et ce qu'il faut faire : propositions politiques et opportunités politiques](#) pp.2-3 ; Jubilee Debt Campaign, 2018, [Don't owe, shouldn't pay : l'impact du changement climatique sur la dette des pays vulnérables](#) pp. 4-5). Ou, pour prendre un autre exemple, les règles **commerciales** qui empêchent les pays de percevoir des droits de douane sur certaines formes de commerce électronique - ce qui, selon des estimations prudentes, a entraîné des pertes de revenus de quelque 56 milliards USD dans les pays "en développement" et "les moins avancés" au cours des quatre années allant de 2017 à 2020 - ont récemment été étendues par le biais d'un processus de négociation de l'Organisation mondiale du commerce qui aurait écarté les négociateurs du Sud. (Sources : James, 2022, [L'Organisation mondiale du commerce après la 12^e Conférence ministérielle](#) section "E-commerce duties moratorium" ; Rashmi Banga / South Centre, 2022, [Moratoire de l'OMC sur les droits de douane sur les transmissions électroniques : combien de recettes tarifaires les pays en développement ont-ils perdu ?](#) pp.17-18 ; Mohamadieh / Third World Network, 2022, [Pratiques d'exclusion et de non-représentation derrière le célèbre "paquet" de la CM12](#)).

²⁴ Réseau pour la justice fiscale, 2021, [L'état de la justice fiscale 2021](#), pp.32, 36, 42, 48 (avec des informations méthodologiques aux pp. 34-35 et pp.43-47). Bien que l'étude ne ventile pas les pays responsables des 17 milliards USD de pertes subies par les pays africains (une telle ventilation n'est disponible qu'au niveau mondial), il est mathématiquement certain qu'une part substantielle des pertes subies par les pays africains l'ont été vers des pays extérieurs au continent, et sur la base des autres données de l'étude, il est très probable que nombre de ces pays étaient situés dans l'Organisation de coopération et de développement économiques.

²⁵ Voir par exemple Cortés Saenz et Ryding / Eurodad, 2016, [Au profit de qui ? Une perspective différente sur les inspecteurs des impôts sans frontières](#), recommandation 5, p.40

²⁶ Pour de plus amples informations sur certains de ces facteurs, voir par exemple Tax Justice Network, 2020, [L'état de la justice fiscale en 2020 : la justice fiscale à l'heure de la COVID-19](#) chapitre 3 (sur les paradis fiscaux), et chapitre 5 (sur le secret financier).

²⁷ Voir par exemple Ryding / Eurodad et Financial Transparency Coalition, 2021, [Qui est réellement à la table lorsque les règles fiscales mondiales sont décidées ?](#)

Encadré 1 : abus fiscal transfrontalier dans le secteur minier en Zambie

En 2016, on estimait que les pertes annuelles combinées dues au transfert de bénéfices dans le secteur minier du cuivre pouvaient atteindre 326 millions USD - soit l'équivalent d'environ 60 % du budget de la santé de la Zambie l'année précédente. Une part substantielle des exportations minières de la Zambie passait par des sociétés suisses telles que Glencore : le système fiscal suisse se caractérise par des niveaux très élevés de secret bancaire et par de faibles taux effectifs d'imposition des sociétés.²⁸ Le manque de transparence financière sur les activités des sociétés minières suisses était un facteur important qui entravait les efforts de l'autorité fiscale zambienne pour enquêter sur les impôts sous-payés.

Sources : Alliance Sud et autres, 2016, [Responsabilité de la Suisse pour les impacts extraterritoriaux des abus fiscaux sur les droits des femmes : soumission au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#), p.10 ; Tax Justice Network, [Country profile : Suisse](#).

Pour lutter contre les injustices économiques qui dépassent les frontières des pays du Sud, des solutions mondiales sont nécessaires. Des propositions en ce sens sont sur la table depuis de nombreuses années et ont suscité un intérêt et un soutien considérables. Par exemple, les propositions visant à mettre en place une commission fiscale universelle et intergouvernementale des Nations unies, qui pourrait négocier une convention fiscale des Nations unies pour lutter contre les abus fiscaux²⁹ ont été reprises dans le "menu des options" présenté dans le cadre du dialogue politique du Secrétaire général des Nations unies sur le "Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà",³⁰ et ont reçu le soutien du groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité pour la réalisation de l'Agenda 2030 (le groupe FACTI).³¹ De même, les propositions d'un cadre multilatéral contraignant pour la prévention et la résolution des crises de la dette³² ont gagné du terrain parmi les experts.³³

²⁸ Les évolutions récentes - notamment les quelques petits progrès réalisés dans l'échange automatique d'informations sur les contribuables avec d'autres juridictions, et l'accord sur un taux minimum mondial d'imposition des sociétés par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des 20 - n'affectent pas sensiblement cette situation. La première laisse de côté de nombreux pays situés au bas de l'échelle des revenus, tandis que la seconde fixe le taux minimum à un niveau trop bas et laisse trop d'échappatoires pour avoir un effet substantiel sur les sociétés multinationales qui "déplacent" leurs bénéfices du Sud vers la Suisse afin d'échapper à l'impôt. (Sources : Gross / Alliance Sud / Tax Justice Network, Financial Secrecy Index 2020 : narrative report on Switzerland, pp. 1, 5 ; Gross / Alliance Sud, 2022, [Le Sud global doit bénéficier des recettes fiscales](#) ; Eurodad, 2021, [L'accord fiscal de l'OCDE est injuste et ne résout pas le problème](#)).

²⁹ Ryding / Eurodad et Financial Transparency Coalition, 2021, [Qui est réellement à la table lorsque les règles fiscales mondiales sont décidées ?](#)

³⁰ Nations Unies, 2020, [Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà Menu d'options pour la considération des chefs d'État et de gouvernement](#) (partie II), par exemple p.124 (convention fiscale). Voir également la discussion plus approfondie dans Ellmers, 2020, [Financement du développement durable à l'ère de la COVID-19 et au-delà : Analyse et évaluation des options politiques innovantes](#) p. 6-9.

³¹ Par exemple, [Intégrité financière pour le développement durable : Rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité pour la réalisation de l'Agenda 2030](#), 2021, p.17

³² AFRODAD, 2020, [Une perspective africaine sur l'établissement d'un mécanisme international de restructuration de la dette souveraine \(MRDS\) équitable et transparent : différentes options pour les pays africains](#) ; Perera / Eurodad, 2019, [Nous pouvons nous en sortir : 10 principes de la société civile pour la résolution de la dette souveraine](#).

³³ Nations Unies, 2020, [Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà : Menu d'options pour la considération des chefs d'État et de gouvernement](#) (partie II), par exemple p.96 (création d'un forum ou d'une autorité de la dette souveraine). Voir également la discussion plus

Pourtant, les progrès dans l'adoption de ces recommandations et d'autres³⁴ ont été insaisissables : elles n'ont même pas été mentionnées dans le document final du dernier Forum des Nations unies sur le financement du développement, même s'il est urgent de répondre aux crises croissantes dans le Sud.³⁵

1.2 Les CFNI risquent de détourner l'attention des solutions mondiales

Alors que de nombreux défis fiscaux auxquels sont confrontés les pays du Sud trouvent leur origine dans des injustices qui nécessitent une action mondiale, les CFNI, en revanche, de par leur nature même, se concentrent sur des actions qui peuvent être prises au niveau national.

Certes, les orientations sur les CFNI ne sont pas totalement muettes sur les questions transfrontalières. Elles couvrent certains thèmes qui impliquent une négociation ou une coopération avec des acteurs externes.³⁶ Elles reconnaissent également la nécessité pour les processus mondiaux de fonctionner d'une manière cohérente avec les objectifs de financement nationaux³⁷ - en effet, elles suggèrent que les CFNI peuvent aider les pays du Sud à "renforcer leur voix dans les processus politiques mondiaux en fournissant un pont entre l'action au niveau national et les efforts plus systémiques au niveau mondial".³⁸

Mais si cette reconnaissance de l'interaction entre les politiques économiques nationales et mondiales est positive, il reste à démontrer que les CFNI ont réellement le potentiel d'influencer les discussions mondiales sur le financement du développement, où les véritables goulots d'étranglement de ces dernières années n'ont pas tant résulté d'un manque de voix parmi les pays du Sud que d'un refus de répondre à ces voix par les puissants acteurs du Nord.³⁹ Et, malgré les références positives aux processus mondiaux dans les orientations, l'orientation intrinsèquement nationale des CFNI signifie que les orientations se concentrent inévitablement sur les décisions au niveau national, les contraintes imposées par les questions transfrontalières étant beaucoup moins mises en avant.⁴⁰

approfondie dans Ellmers, 2020, [Le financement du développement durable à l'ère de la COVID-19 et au-delà : analyse et évaluation des options politiques innovantes](#), pp.6-9 ; Expert indépendant des Nations unies sur la dette et les droits humains, 2021, A76/167, [Réforme de l'architecture de la dette internationale et droits humains](#) paragraphe 53(d)

³⁴ Pour un résumé récent des recommandations sur ce sujet et d'autres questions clés telles que la prévention et la résolution de la crise de la dette, [par le Groupe de la société civile sur le financement du développement, veuillez consulter CS FfD Group, 2022, lettre à S. E. Collen Vixen Kelapile, Président du Conseil économique et social.](#)

³⁵ ONU, 2022, E/FFDF/2022/L.1, [Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement : adoption des niveaux intergouvernementaux : conclusions et recommandations convenues](#)

³⁶ Par exemple, ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : Stratégie de financement](#) pp.8-14

³⁷ ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#) p.5 ; ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#) p. 6-7 ; ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et révision](#), p.9

³⁸ ONU, 2020, [Phase de démarrage des CFNI](#) p.3 ; voir aussi ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#), p.19.

³⁹ Voir par exemple Ellmers, 2022, [Forum des Nations Unies sur le financement du développement 2022](#). Comme le montre clairement ce blog, les pays du Sud étaient bien représentés et se sont exprimés d'une voix forte et unie sur les questions clés du Forum : les blocages se situaient ailleurs dans le processus.

⁴⁰ Les orientations sur l'évaluation des risques en sont un bon exemple : ces 29 pages contiennent des conseils détaillés sur les mesures que les pays peuvent prendre pour évaluer les risques et élaborer des stratégies nationales visant à les réduire ou à les gérer. En revanche, il ne fait que très brièvement référence au rôle que les processus politiques mondiaux peuvent jouer dans la réduction et la gestion des risques. (Source : ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#)). Il

Alors que les injustices économiques mondiales ne sont pas au centre des orientations relatives aux CFNI, c'est le contraire qui est vrai pour les limitations de capacités perçues au niveau national. La nécessité de combler les lacunes en matière de capacités est un thème récurrent, en particulier dans les orientations relatives à la phase initiale d' "évaluation et de diagnostic " du processus CFNI. Par exemple, les orientations sur l'évaluation des besoins de financement identifient quatre " défis communs " pour la mise en œuvre des évaluations des besoins de financement : tous les quatre sont liés aux limitations de capacité.⁴¹ Les orientations sur l'analyse des aspects contraignants mettent également fortement - mais pas exclusivement - l'accent sur les contraintes liées à la capacité du gouvernement (voir la discussion plus approfondie à la section 3.1 ci-dessous).⁴²

Le guide DFA du PNUD met également l'accent sur les limitations des capacités au niveau national. Il est vrai que le guide DFA n'ignore pas les questions sur lesquelles les acteurs externes ont une influence - par exemple, la viabilité de la dette.⁴³ Mais l'accent est mis sur la situation au niveau national. Par exemple, la section sur les aspects contraignants va plus loin que les orientations sur les CFNI en se concentrant **exclusivement** sur les questions de capacités nationales. Les six questions de diagnostic proposées explorent en détail les domaines dans lesquels les capacités nationales - principalement celles du gouvernement - pourraient faire défaut (encadré 2). Les aspects contraignants potentiels dans le système économique au sens large n'entrent pas dans leur champ d'application (voir la figure 2).⁴⁴

Pour être clair, la Figure 2 ne cherche pas à porter un jugement sur la question de savoir si le **portefeuille de travail global** du PNUD au-delà du DFA cherche à s'attaquer à des contraintes systémiques plus larges (cela ferait l'objet d'une recherche séparée). Il s'agit plutôt d'affirmer que l'exclusion des contraintes systémiques plus larges de cette phase importante du DFA risque de donner une impression déséquilibrée de l'ensemble des contraintes auxquelles de nombreux pays doivent faire face. (Pour une discussion plus approfondie de l'analyse des aspects contraignants dans le processus CFNI, voir également l'encadré 3 ci-dessous).

n'entre pas dans le cadre de ce document d'orientation d'approfondir les questions clés de la réduction des risques et de la réponse aux risques, pour lesquelles l'action mondiale joue un rôle déterminant - par exemple, la nécessité d'établir une méthode globale, ordonnée, équitable et transparente pour faire face au risque de crise de la dette souveraine ; ou la nécessité pour les pays du Nord de payer leur "dette climatique" pour aider à faire face aux pertes et aux dommages causés par les risques climatiques dans le Sud. (Références : AFRODAD, 2020, [Une perspective africaine sur l'établissement d'un mécanisme international de restructuration de la dette souveraine \(MRDS\) équitable et transparent : différentes options pour les pays africains.](#); Fresnillo / Eurodad, 2020, [Une histoire de deux urgences : l'interaction de la dette souveraine et des crises climatiques dans le sud global.](#), p.5).

⁴¹ ONU, 2020, [Module 1.1 des CFNI : besoins de financement, p.6](#)

⁴² ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : contraintes contraignantes](#). Par exemple, dans les questions directrices à la page 8, et dans la section sur les outils internationaux à la page 11.

⁴³ Par exemple PNUD, n.d., [Guide de l'évaluation du financement du développement, pp. 24, 45, 48](#)

⁴⁴ PNUD, s.d., [Guide de l'évaluation du financement du développement](#) p. 38 : " l'élément final du module d'évaluation et de diagnostic rassemble les preuves existantes sur les aspects contraignants pour la mise en œuvre des politiques de financement **dans le cadre des capacités et des institutions nationales** " (c'est nous qui soulignons). Pour éviter tout doute, l'argument avancé ici n'est pas que ces questions ne sont pas pertinentes. En principe, il pourrait s'agir de questions pertinentes auxquelles tout gouvernement devrait réfléchir, dans le Nord comme dans le Sud. Cependant, il **est** inquiétant que la question des aspects contraignants ne soit explorée qu'à travers cette seule dimension étroite. En outre, même si les questions peuvent être pertinentes en principe, la décision sur leur utilisation et leur priorité dans la pratique devrait revenir aux parties prenantes au niveau national - telles que le gouvernement, l'institution supérieure de contrôle, le monde universitaire et la société civile. (Voir également la section 2.2 ci-dessous).

Encadré 2 : Questions suggérées par le PNUD sur les aspects contraignants

Comprendre le contexte

- Selon la littérature analytique disponible, quelles sont les forces et les faiblesses des systèmes et des capacités de financement du gouvernement ?
- Quelles sont, selon les acteurs gouvernementaux et les autres parties prenantes, les contraintes de capacité les plus importantes pour la mobilisation des financements et la mise en œuvre des politiques de financement ?
- Quelles réformes de développement des capacités sont actuellement en cours ou prévues pour l'avenir ?

Une analyse plus approfondie pour identifier les pistes d'avenir

- Quelles sont les forces et les contraintes des structures de gestion des finances publiques existantes ? Existe-t-il des preuves que des contraintes de capacité limitent la capacité des autorités fiscales à appliquer et à collecter efficacement les recettes fiscales et non fiscales ? Existe-t-il des preuves que des contraintes de capacité limitent la capacité du gouvernement à absorber et dépenser efficacement les finances publiques au niveau national ou sous-national ?
- Existe-t-il des preuves que des contraintes de capacité au sein du secteur privé ou financier limitent le potentiel de nouveaux investissements et de croissance ?
- Existe-t-il des exemples récents de déploiement réussi d'un nouvel instrument de financement ou d'une nouvelle mesure politique - et quelles mesures ont été prises pour développer les capacités nécessaires ?

Source : PNUD, n.d., [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p. 39.

Figure 2 : Analyse des aspects contraignants dans l'évaluation du financement du développement



Clé : CRA = Agence de notation de crédit ; DFA = *Development Finance Assessment* ou évaluation du financement du développement ; PNUD = Programme des Nations unies pour le développement.

Parce qu'ils mettent tellement l'accent sur le renforcement des capacités au niveau national, plutôt que sur les changements de gouvernance au niveau mondial, il existe un risque inhérent que les CFNI ne deviennent une distraction par rapport au besoin urgent de s'attaquer aux défis de la justice économique mondiale.

Pour déterminer dans quelle mesure ce risque se matérialise déjà, il faudrait procéder à une analyse détaillée des déclarations publiques sur les CFNI faites par les parties prenantes au processus de financement du développement des Nations unies et à d'autres négociations - une analyse qui dépasse le cadre du présent document. Mais il existe déjà quelques signes d'alerte.

Tout d'abord, l'analyse précédente du Groupe de la société civile sur le financement du développement (Groupe CS FfD), sur le rapport des Nations Unies sur le financement du développement durable et sur les résultats du Forum des Nations Unies sur le financement du développement, a parfois mis en garde contre le fait que ces documents ne mettent pas suffisamment l'accent sur la nécessité de faire progresser les solutions au niveau mondial sur des questions telles que la résolution de la crise de la dette, ou la lutte contre l'abus fiscal, par rapport à l'accent qu'ils mettent sur les lacunes de capacité perçues principalement au niveau national.⁴⁵ Il s'agit d'une mise en garde générale sur l'équilibre global entre les questions mondiales et nationales dans le discours sur le financement du développement - et pas seulement sur les CFNI. Néanmoins, dans la mesure où le discours tend déjà à sous-estimer les défis mondiaux par rapport aux défis nationaux, les CFNI risquent d'amplifier encore ce déséquilibre, surtout maintenant que quelque 86 pays ont commencé à mettre en œuvre des CFNI.⁴⁶ Déjà en 2022, dans son analyse du chapitre sur les ressources publiques nationales du rapport des Nations unies sur le financement du développement durable, le groupe de la société civile sur le financement du développement (CS FfD) a constaté que :

"... l'accent est presque entièrement mis sur les recommandations politiques au niveau de la politique intérieure. Le niveau national est important. Cependant, cela se fait au prix de la négligence des défis mondiaux qui rétrécissent la marge de manœuvre budgétaire des pays membres, en particulier des pays en développement... Dans le cadre du fort parti pris en faveur des mesures politiques au niveau national, le rapport continue de mettre fortement l'accent sur les stratégies de recettes à moyen terme et les **cadres de financement nationaux intégrés**."⁴⁷

Deuxièmement, si l'on examine le discours au-delà du processus officiel de financement du développement des Nations unies, il semble que l'on insiste de plus en plus sur l'idée que les interventions des CFNI au niveau national peuvent jouer un rôle de premier plan dans la résolution des crises économiques dans le Sud. Lors d'un récent événement organisé par le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne et les gouvernements italien et suédois, en marge du dernier Forum sur le financement du développement, l'administrateur du PNUD, Achim Steiner, a souligné comment " les CFNI aident les pays à tracer leur route dans les eaux très agitées " des crises actuelles. Le résumé de l'événement va même plus loin : " Sous le spectre d'une crise financière imminente et d'une décennie potentiellement perdue pour le développement, les CFNI offrent une lueur d'espoir. "⁴⁸ L'argument selon lequel les CFNI ont une contribution potentielle à apporter pour répondre aux crises financières n'est pas nécessairement problématique - si les CFNI sont librement choisis par les populations du Sud et sont bien mis en œuvre (voir les sections 2.1 - 3.4 ci-dessous). Mais il est inquiétant de voir que le résumé de l'événement présente les CFNI comme une solution unique et prometteuse (l'analogie de la lueur d'espoir semble impliquer qu'il y

⁴⁵ Par exemple CS FfD Group, 2021, [Inputs to the FfD Forum Zero Draft Outcome Document, p. 1](#), p.1 [bien que l'analyse se réfère au Zero Draft Outcome Document, les problèmes soulignés à la page 1 de cette analyse n'ont pas été résolus dans la version finale du Outcome Document] ; CS FfD Group, 2021, [société civile FfD Commentaires du groupe](#), p.3.

⁴⁶ Passant de 16 pays en 2019, à 86 en juillet 2022. Sources : [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI et plateforme de connaissances de l'CFNI](#); Facilité CFNI, 2022, [L'état des cadres nationaux de financement intégrés en 2022](#)

⁴⁷ Groupe CS FfD, 2022, [société civile FfD Commentaires du groupe](#) p.5, c'est nous qui soulignons.

⁴⁸ Site internet de l'CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#)

aurait autrement de l'obscurité), sans reconnaître les propositions déjà bien établies et bien soutenues qui pourraient aider à s'attaquer à certaines des inégalités structurelles sous-jacentes qui contribuent à la crise économique dans le Sud global (section 1.1 ci-dessus).

Avec la perspective de la tenue d'un nouveau sommet des Nations unies sur le financement du développement dès 2024, les enjeux pourraient bientôt devenir beaucoup plus importants.⁴⁹ Il existe un risque que les pays qui ont intérêt à faire obstacle à des solutions mondiales plus systémiques lors du sommet cherchent à concentrer l'attention sur des solutions au niveau national, en utilisant potentiellement les CFNI comme un canal clé pour y parvenir. Les deux prochaines années seront cruciales pour s'assurer que l'attention croissante que les Nations unies portent aux CFNI ne devienne pas un écran de fumée pour les défis structurels sous-jacents que le nouveau sommet doit aborder de toute urgence.

Préoccupation n°2 : ancrer les déséquilibres de pouvoir ?⁵⁰

Cette préoccupation a deux dimensions : premièrement, le processus CFNI pourrait exacerber les déséquilibres de pouvoir existants entre les pays du Sud et les parties prenantes internationales ; deuxièmement, les CFNI n'accordent pas suffisamment d'attention au rôle distinctif et à l'importance des organisations représentant les détenteurs de droits.

2.1 Les CFNI peuvent éroder l'appropriation des priorités politiques par les pays du Sud.

En principe, les orientations sur les CFNI indiquent clairement que les pays du Sud doivent diriger le processus de l'CFNI.⁵¹ L'orientation indique à plusieurs reprises que les CFNI doivent s'appuyer sur les processus existants et sur les connaissances locales.⁵²

En effet, les partisans des CFNI affirment parfois qu'ils peuvent être un outil permettant de **récupérer** l'espace politique des partenaires internationaux, en fournissant un cadre grâce auquel les pays du Sud peuvent mettre en avant leurs priorités de financement de manière plus affirmée, et grâce auquel la fragmentation et la duplication entre les partenaires du développement peuvent être réduites. Cet argument revient sans cesse, par exemple, dans les rapports du groupe de travail inter-institutions sur le financement du développement durable : par exemple, le rapport 2022 indique que "les partenaires du développement devraient faire davantage d'efforts pour aligner leurs interventions sur les priorités nationales. Les cadres de financement nationaux intégrés (CFNI) peuvent être un outil utile pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement en faisant correspondre les plans, les stratégies et les ressources".⁵³ Et certains signes avant-coureurs

⁴⁹ Ellmers, 2022, [Forum des Nations unies sur le financement du développement 2022](#)

⁵⁰ Remerciements : les arguments de cette section s'appuient sur ceux exposés dans le récent briefing du Groupe de la Société Civile sur le Financement du Développement, [indue CFNIfluence ? Les risques de l'importance croissante accordée par les Nations unies aux cadres de financement nationaux intégrés](#), ainsi qu'une analyse antérieure du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement ([Ambitions et préoccupations : Cadres de financement nationaux intégrés, un aperçu](#) 2021) et IBON International ('National financing for development : corporatised or democratised process ?', 2020).

⁵¹ ONU, 2020, [Phase de démarrage de l'CFNI](#) p.7 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) pp.2,19 ; ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et révision](#) p.13 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#) pp. 2,3,4

⁵² ONU, 2020, [Phase de démarrage de l'CFNI](#) p.19 ; ONU, 2020, [Module 1 des CFNI : évaluation et diagnostic - vue d'ensemble](#) pp. 3, 13 ; ONU, 2020, [Module 1.1 des CFNI : besoins de financement](#) p.4 ; ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : contraintes contraignantes](#) pp.3-4 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p. 2, 19, 20 ; ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et révision](#) pp. 3, 14, 29 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#) pp. 5, 9, 30, 31.

⁵³ Groupe de travail inter-agences sur le financement du développement, [Rapport 2022 sur le financement du développement durable : combler le fossé financier.](#), p.77

indiquent déjà que les partenaires du développement commencent à aligner leurs stratégies et leurs processus de suivi sur les priorités des CFNI.⁵⁴ (Toutefois, on pourrait également faire valoir que les pays du Sud ne devraient pas avoir besoin d'adopter les CFNI simplement pour reprendre le contrôle de l'espace politique national qui aurait dû être le leur depuis le début).

Mais si le processus CFNI est censé être dirigé par les pays en principe, dans la pratique, la situation n'est peut-être pas aussi claire. D'autres recherches approfondies au niveau des pays seraient nécessaires pour parvenir à une conclusion ferme - mais déjà sur la base de cette étude documentaire, deux risques potentiels d'appropriation des CFNI par les pays du Sud apparaissent.

Tout d'abord, il est difficile de savoir dans quelle mesure l'initiative d'adopter les CFNI vient des pays du Sud, ou si leur choix est influencé par la forte importance que les partenaires du développement accordent aux CFNI. Les CFNI occupent une place de plus en plus importante dans le discours international sur le financement du développement : En 2021, le Groupe des 20 (G20) a lancé un "Cadre pour un soutien volontaire à une plus grande adoption et opérationnalisation des Cadres de financement nationaux intégrés (CFNI) pour le financement des ODD et le redressement post-COVID-19 dans les pays en développement".⁵⁵ Et en 2022, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne et les gouvernements italien et suédois ont lancé une nouvelle facilité "phare" pour soutenir la mise en œuvre des CFNI.⁵⁶ Avec un si grand nombre d'organisations de financement clés soutenant les CFNI, il existe au moins en principe un risque que les pays du Sud se sentent poussés à rejoindre le processus, indépendamment de leurs préférences initiales.

Deuxièmement, même si les pays du Sud décident librement d'élaborer un CFNI, ils risquent de perdre un certain degré d'appropriation du processus au cours de la mise en œuvre, car les parties prenantes externes interviennent en proposant des paquets d'assistance technique importants. Tout en notant que l'assistance technique ne doit être fournie que si les gouvernements des pays du Sud en font la demande,⁵⁷ le guide CFNI envisage que les parties prenantes internationales puissent potentiellement jouer un rôle de soutien substantiel.⁵⁸

Les défenseurs des CFNI affirment souvent que la demande d'un tel soutien technique émane des pays du Sud eux-mêmes, et qu'il n'y a donc pas de conflit avec le principe d'appropriation.⁵⁹ Cependant, la réalité est peut-être un peu plus complexe que cela, car cette demande des pays du Sud n'est pas apparue de nulle part, mais plutôt dans un contexte où les pays sont exhortés à s'engager dans des modèles de financement privé de plus en plus complexes, qui occupent une place prépondérante dans le discours sur le financement (voir également la section 3.2.2.1 ci-dessous), et où la gamme d'outils et de conseils disponibles fournis par les parties prenantes

⁵⁴ PNUD, 2021, [Inventaire des cadres de financement nationaux intégrés](#), pp.16-17

⁵⁵ G20, 2021, [Le financement du développement durable : Cadre du G20 pour le soutien volontaire aux CFNI, principes de haut niveau du G20 sur les instruments financiers liés à la durabilité et vision commune du G20 sur l'alignement des ODD](#), pp. 4-5

⁵⁶ Site internet des CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la Facilité CFNI](#)

⁵⁷ ONU, 2020, [Phase de démarrage des CFNI](#), p.10 ; [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.35

⁵⁸ Par exemple, ONU, 2020, [Phase de démarrage des CFNI](#) p.10, ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p. 2, 3, 20 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#) p. 7, 9, 18

⁵⁹ Par exemple, le site web de l'CFNI, 2022, [Le financement du développement durable à la croisée des chemins : Les moments clés du lancement de la facilité CFNI](#) : le mécanisme CFNI "répond à la demande de soutien technique de la part de plus de 80 pays mettant en œuvre des CFNI" ; ce point s'appuie également sur une correspondance personnelle.

internationales est vertigineuse. Les orientations sur les CFNI comptent à elles seules plus de 240 pages et contiennent des références croisées à plus de 100 autres outils plus détaillés (ces outils figurent dans la liste plus longue des ressources de l'annexe 3 ci-dessous). Même si l'objectif des CFNI n'est pas de dupliquer mais d'intégrer les processus existants, le simple fait de digérer les orientations et de déterminer comment les processus existants s'intègrent dans la structure globale des CFNI n'est pas une mince affaire.⁶⁰ Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que tant de pays du Sud soient désireux de faire appel à un soutien extérieur.

Et si, en principe, l'assistance technique peut être purement neutre, dans la pratique - comme le présent document l'explore plus en détail dans la section 3.2 ci-dessous - les modèles prédominants dans le processus CFNI ont tendance à être associés à certaines hypothèses politiques qui ne sont pas incontestées.

Ces risques d'appropriation par les pays du Sud semblent plus importants si l'on ne considère pas les directives relatives aux CFNI isolément, mais dans le contexte d'autres directives et normes établies par le PNUD et d'autres parties prenantes impliquées dans le soutien aux CFNI - par exemple, les directives sur les DFA. Tout en reconnaissant en principe que les DFA doivent être dirigés par le gouvernement,⁶¹ le guide DFA semble envisager un rôle de soutien important pour le PNUD et les autres parties prenantes - en effet, il est supposé que le PNUD ou l'équipe de pays des Nations Unies jouera un certain rôle dans le processus (bien que les détails puissent varier en fonction du contexte).⁶² Qui plus est, les orientations du DFA encouragent à plusieurs reprises les utilisateurs à adopter en parallèle d'autres outils financiers du PNUD.⁶³ Il existe donc un risque qu'une fois que les pays se sont lancés dans un CFNI, ils se retrouvent rapidement impliqués dans un nombre croissant d'autres processus de diagnostic et de stratégie élaborés à l'extérieur et sur lesquels ils n'ont pas le plein contrôle.

2.2 Les CFNI peuvent ne pas reconnaître toute l'importance de la participation des détenteurs de droits

Si les stratégies de financement doivent faire respecter les droits humains et perturber les déséquilibres de pouvoir, il est essentiel qu'elles ne soient pas seulement détenues par le pays, mais aussi par la démocratie. Cela signifie que les détenteurs de droits doivent participer pleinement à toutes les étapes de la stratégie et du cycle politique, généralement par l'intermédiaire d'organisations de la société civile ou de mouvements populaires représentatifs.⁶⁴

⁶⁰ Voir par exemple ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et examen](#) p.29 : bien que les CFNI soit destinés à s'appuyer sur les systèmes de suivi et d'examen existants, un certain degré de synthèse et d'intégration avec le cadre des CFNI est toujours envisagé.

⁶¹ Par exemple, le PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#) p. 11, 13, 68, 71.

⁶² Par exemple, le PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#) p.73 (le PNUD ou l'équipe de pays des Nations Unies facilite la mise en place du DFA), p.74 (le représentant du bureau de pays du PNUD siège souvent au comité de surveillance), p.76 (le PNUD ou l'équipe de pays des Nations Unies est étroitement impliqué dans le développement du plan d'engagement des parties prenantes, assure une liaison étroite avec le comité de surveillance sur les questions de mise en place et fournit une assurance qualité), p.80 (le PNUD facilite le processus et fournit un soutien d'appui et une assurance qualité), p.81 (résumé détaillé de l'implication du PNUD tout au long du processus).

⁶³ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#) p. 10, 14, 18, 19, 56, 57.

⁶⁴ voir le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, 2020, [Manifeste de la société civile pour une coopération au développement efficace](#) p.10 ; IBON International, 2020, 'National financing for development : corporatised or democratised process ?' p.9 ; Alemany, Hopenhaym et Craviotto, 2008, 'Aid Effectiveness and gender equality', in the [Rapport mondial 2008 de Reality of Aid](#)

Les orientations des CFNI comportent des références récurrentes au rôle joué par la société civile.⁶⁵ De manière positive, les orientations sur la gouvernance et la coordination des CFNI reconnaissent également les défis que représente le regroupement de multiples parties prenantes (société civile et autres) au sein d'une même plateforme, avec le risque de captation par les élites ou les entreprises.⁶⁶ Cependant, cette mise en garde contre les plateformes multipartites n'est pas très présente dans l'ensemble des orientations. Au contraire, il y a de très fréquentes références à la valeur du multipartenariat,⁶⁷ et ces références ne font aucune distinction entre le rôle unique des organisations représentatives de la société civile en tant que canal pour les voix des détenteurs de droits, et d'autres parties prenantes ayant des intérêts, des droits et des obligations complètement différents. En fait, plutôt que d'accorder une place particulière à la société civile, les orientations semblent parfois donner la priorité au secteur privé.⁶⁸ De plus, les orientations des CFNI ne reconnaissent pas clairement la diversité au sein de la société civile - par exemple, elles ne reconnaissent pas pleinement l'importance d'impliquer des organisations représentatives des communautés éloignées du pouvoir, plutôt que des organisations de prestation de services qui n'ont peut-être pas la même légitimité représentative. Les orientations ne mettent pas non plus suffisamment l'accent sur le contexte politique très difficile dans lequel de nombreuses organisations de la société civile opèrent actuellement, ni sur les défis que le rétrécissement de l'espace de la société civile pose à l'éradication de la pauvreté.⁶⁹

Une fois encore, les orientations relatives aux DFA semblent renforcer certaines des préoccupations relatives aux orientations des CFNI. En particulier, les orientations mettent fortement l'accent sur le secteur privé en tant que partie prenante clé : par exemple, les orientations recommandent que le(s) représentant(s) du secteur privé soit(ent) une partie "essentielle" du comité de surveillance pour "la plupart" des DFA, alors que le(s) représentant(s) de la société civile seulement "peuvent être inclus, en fonction de l'objectif du DFA".⁷⁰

Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour déterminer dans quelle mesure les détenteurs de droits participent aux processus des CFNI (ou des DFA) dans la pratique : cette question sera explorée plus en profondeur par le biais d'une série d'études de cas par pays plus tard dans l'année. Cependant, un récent rapport de la Facilité CFNI⁷¹ envoie un signal d'alarme. Ce rapport visait à faire le point sur la mise en œuvre précoce des CFNI, sur la base des 86 pays qui se sont lancés dans l'élaboration d'un CFNI. Entre autres dimensions, le rapport d'inventaire s'est penché sur les comités de surveillance des CFNI- les organes qui "s'approprient le cadre de financement et guideront le processus pour le rendre opérationnel."⁷² Le rapport a révélé que 28%

⁶⁵ Par exemple, de multiples références dans ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#)

⁶⁶ ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.20

⁶⁷ Par exemple, ONU, 2020, [Phase de démarrage des CFNI](#) p. 4, 6, 10, 19, 20 ; ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#) p.25 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.5, 7, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 30

⁶⁸ Par exemple, ONU, 2020, [Phase de démarrage des CFNI](#) p.14 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.5

⁶⁹ Voir par exemple le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, 2019, [Les liens entre la fermeture de l'espace de la société civile, la pauvreté, la politique nationale et l'exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association.](#), A/74/349, paragraphes 21-32.

⁷⁰ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p.74

⁷¹ La Facilité CFNI est une Facilité conjointe mise en place par le PNUD, UN DESA, l'OCDE, l'Union européenne et les gouvernements italien et suédois (source : Site web de l'CFNI, 2022, '[Financer l'avenir que nous voulons : le lancement officiel de la Facilité CFNI](#)').

⁷² Source : ONU, 2020, [phase initiale de l'CFNI](#), p.20

des comités de surveillance comprenaient des représentants de la société civile, contre 33% qui comprenaient des représentants du secteur privé.⁷³ Il est alarmant de constater que 72% des comités ne comprenaient aucune représentation de la société civile.⁷⁴ Même lorsque des représentants de la société civile ont participé aux comités de surveillance, les mesures prises pour assurer une représentation adéquate des détenteurs de droits qui subissent les inégalités les plus graves ne sont pas claires, pas plus que les mesures prises pour assurer une participation pleine et entière, avec des actions concrètes prises en réponse aux priorités de la société civile.

Préoccupation 3 : pousser les pays vers des réformes risquées ?

3.1 Les CFNI peuvent sembler techniques, mais des choix politiques sont en jeu

Les orientations des CFNI reconnaissent que le développement d'une stratégie de financement est un processus "intrinsèquement politique".⁷⁵ Elles prévoient que les CFNI peuvent jouer un rôle en apportant une "rigueur analytique" à ce processus.⁷⁶ En d'autres termes, l'intention est que les CFNI apportent une contribution technique à l'élaboration de la stratégie financière, sans préjuger des choix politiques sur lesquels repose la stratégie.

Mais si cette distinction semble claire sur le papier, dans la pratique, il est beaucoup plus difficile d'isoler les considérations purement techniques des considérations politiques. Des approches superficiellement techniques peuvent donner des réponses très différentes, en fonction des hypothèses sous-jacentes utilisées. L'encadré 3 illustre comment un élément important du processus CFNI - l'analyse des aspects contraignants - peut être influencé par les hypothèses des parties prenantes participantes. La section 3.2 ci-dessous montre comment certains des outils clés dont l'utilisation est recommandée pour le développement des CFNI ne sont pas aussi neutres qu'il n'y paraît à première vue, mais reposent plutôt sur des hypothèses contestées.

Encadré 3 : analyse des aspects contraignants

Les orientations des CFNI recommandent l'analyse des aspects contraignants comme approche pour aider les pays à comprendre les obstacles sous-jacents qui entravent les progrès vers leurs objectifs de politique financière, et à hiérarchiser les stratégies pour s'attaquer à ces obstacles. L'analyse des aspects contraignants suit une approche structurée ancrée dans les outils économiques : (i) un **domaine problématique** est spécifié ; (ii) ses causes sous-jacentes sont analysées et les causes profondes parmi celles-ci - les **aspects contraignants** - sont identifiées ; et (iii) l'**opportunité** et la **faisabilité** de la suppression des aspects contraignants sont évaluées.⁷⁷

Si le processus est structuré, il est également très sensible aux perspectives des parties prenantes impliquées, comme l'illustre l'exemple (hypothétique et simplifié) suivant.

L'exemple concerne un pays dont la dette est importante, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire : c'est là que se situe le problème.

Il est maintenant possible que les différentes parties prenantes analysent ce domaine problématique de différentes manières.

⁷³ Mécanisme CFNI, 2022, [L'état des cadres nationaux intégrés de financement 2022](#), p.9

⁷⁴ Il est possible que des représentants de la société civile aient participé au processus des CFNI d'autres manières, notamment par le biais de dialogues de financement (source : CFNI Facility, 2022, [L'état des cadres de financement nationaux intégrés 2022](#), p.9). Cependant, cela ne compense pas leur manque de représentation de haut niveau à travers les comités de surveillance.

⁷⁵ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.15

⁷⁶ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.15

⁷⁷ ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#) p.7-20

Si les parties prenantes considèrent la situation dans son ensemble - en regardant au-delà des frontières du pays et en tenant compte des contraintes imposées par les parties prenantes externes - elles peuvent alors identifier les principaux aspects contraignants comme étant des problèmes structurels. Par exemple, ces aspects contraignants peuvent inclure : la partialité des évaluations données par les agences de notation, qui peut signifier que le crédit n'est disponible qu'à des conditions défavorables ou qui peut dissuader les pays de demander une suspension de la dette ;⁷⁸ l'exposition aux variations des taux de change ;⁷⁹ et la réticence des principales parties prenantes - y compris les créanciers du secteur privé et les institutions financières internationales - à prendre part aux processus structurés de résolution des crises de la dette.⁸⁰

Mais, comme nous l'avons vu dans la section 1 ci-dessus, le cadre des orientations des CFNI dans son ensemble met beaucoup moins l'accent sur les contraintes transfrontalières que sur les contraintes qui peuvent être résolues au niveau national. En effet, même la section des orientations qui traite directement de l'analyse des aspects contraignants se concentre largement sur les outils d'évaluation de la capacité nationale dans des domaines tels que les dépenses publiques, la responsabilité financière et l'administration fiscale, plutôt que sur les outils d'évaluation des goulots d'étranglement causés par les parties prenantes externes.⁸¹

Ainsi, en fonction de leur point de vue, les participants à l'analyse des aspects contraignants peuvent concentrer leur évaluation sur les contraintes au niveau national, telles que la capacité du gouvernement à gérer les dettes et, éventuellement, à trouver de nouveaux financements.

Ces différentes évaluations potentielles des aspects contraignants peuvent à leur tour susciter des réponses politiques différentes. La première évaluation, qui prend en compte la situation dans son ensemble, pourrait encourager les gouvernements à envisager des options pour renégocier les conditions du service de la dette à court terme, tout en préconisant une action sur des obstacles structurels plus larges à long terme. La seconde évaluation, axée sur la capacité interne, pourrait plutôt encourager le gouvernement à se concentrer sur des modifications à plus petite échelle de ses systèmes et processus internes.

⁷⁸ Groupe de la société civile sur le financement du développement, 2020, [Soumission au rapport de l'expert indépendant des Nations unies sur la dette extérieure et les droits humains sur "l'allègement de la dette, la prévention des crises de la dette et les droits humains : le rôle des agences de notation de crédit"](#), pp.1-3 ; Griffith-Jones et Kraemer, 2021, [Les agences de notation de crédit et les économies en développement](#) UN DESA Working Paper no.175, sections sur "Potential bias against EMDEs", pp.4-6, et sur "Governance issues and conflicts in sovereign ratings", pp.7-9.

⁷⁹ Zeina Aba / Réseau des ONG arabes pour le développement, 2021, [Une autre crise de la dette en préparation ?](#), p.11

⁸⁰ Par exemple, AFRODAD, 2020, [Une perspective africaine sur l'établissement d'un mécanisme international de restructuration de la dette souveraine \(MRDS\) équitable et transparent : diverses options pour les pays africains](#), pp.3, 6, 7 ; Ellmers / Brot für die Welt-Erlassjahr-Global Policy Forum Europe-Misereor, 2021, [La nouvelle crise de la dette et ce qu'il faut en faire : propositions de politiques et opportunités politiques](#), pp.5-7.

⁸¹ Il est vrai que cette section n'est pas muette sur le rôle des parties prenantes externes, puisqu'elle aborde également les outils permettant d'évaluer l'efficacité de la coopération au développement : mais ce qui fait défaut, c'est l'accent mis sur la cohérence entre les engagements des parties prenantes externes en matière de coopération au développement et leurs politiques plus larges qui peuvent restreindre la marge de manœuvre budgétaire des pays du Sud, comme évoqué dans la section 1 ci-dessus.

Certes, les orientations des CFNI reconnaissent que l'analyse des aspects contraignants est un processus intrinsèquement subjectif et préconisent la participation d'un large éventail de parties prenantes.⁸²

Néanmoins, étant donné que le processus d'analyse est tellement structuré et (par endroits) technique, il peut ne pas être immédiatement évident de savoir dans quelle mesure les résultats peuvent être sensibles aux perspectives des parties prenantes qui y participent. Cela crée à son tour un risque que l'on ne fasse pas assez pour s'assurer que les voix des groupes sous-représentés de détenteurs de droits soient entendues, et que des évaluations alternatives des aspects contraignants soient recherchées avant que les décisions finales ne soient prises. Et - dans la mesure où la nature très structurée de l'analyse donne l'impression que les résultats sont plus techniques et objectifs que ce n'est réellement le cas - cela peut renforcer les risques exposés dans la section 1, à savoir que le processus CFNI détourne l'attention des injustices économiques plus larges qui dépassent les frontières.

Le fait que le processus CFNI ne soit pas purement technique ne constitue pas un problème en soi. Toutefois, il existe un risque si les outils CFNI - ou leurs résultats - sont perçus comme étant plus neutres que ce n'est réellement le cas, car cette perception peut étouffer l'analyse critique et le débat sur les alternatives. Et cette analyse et ce débat sont grandement nécessaires dans le contexte des CFNI car, comme le montre la section suivante, certains des outils et approches actuellement associés aux CFNI comportent des omissions et des risques importants.

3.2 Les CFNI peuvent favoriser des politiques présentant des risques pour les personnes et la planète

3.2.1 *Trop peu d'importance accordée aux obligations contraignantes en matière d'environnement et de droits humains*

Les orientations des CFNI comprennent des références récurrentes à certains concepts clés en matière d'environnement et de droits humains, notamment sur l'intérêt d'aligner les stratégies de financement sur les objectifs environnementaux, et sur le principe de non-discrimination (y compris à travers le prisme du "ne laisser personne de côté")⁸³ - bien que la manière dont ce dernier principe est interprété soit parfois incomplète.⁸⁴ Les orientations soutiennent de nombreuses interventions susceptibles de promouvoir les objectifs en matière d'environnement et de non-discrimination, de la budgétisation sensible au genre à des exigences plus strictes en matière de rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les entreprises.⁸⁵

⁸² ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#) par exemple pp. 3, 6, 25

⁸³ Voir par exemple les références à l'intégration des considérations relatives à l'environnement et au changement climatique dans l'évaluation des besoins de financement (ONU, 2020, [Module 1.1 des CFNI : besoins de financement](#) p.7,8,16,17) ; ou des recommandations sur l'analyse de la façon dont les risques affectent les groupes de population touchés par les inégalités dans le cadre de l'évaluation des risques (ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#) p. 12, 13, 16, 19).

⁸⁴ Par exemple, les directives sur le suivi et l'examen recommandent de recueillir des données désagrégées - une approche commune pour vérifier si certains groupes sont "laissés pour compte" - mais ne recommandent que la désagrégation sur la base du genre, de l'âge, du statut rural/urbain et socio-économique (ONU, 2021), [Module 3 des CFNI : suivi et examen](#), p.22). Il s'agit d'un ensemble de désagréations beaucoup plus limité que celui envisagé dans le cadre de l'ODD 17.18 (référence : ONU, [Objectif 17 : renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable](#)).

⁸⁵ Voir par exemple ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier](#) p.5 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p. 10 ; ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et](#)

Mais si les orientations reconnaissent ces objectifs comme des considérations pertinentes, elles font très peu référence au caractère **contraignant** des obligations des États en vertu des traités internationaux auxquels ils sont parties - y compris les traités sur l'environnement, le changement climatique et les droits humains (voir l'encadré 4 sur ces derniers).⁸⁶

Encadré 4 : certaines des implications des obligations contraignantes des États en matière de droits économiques, sociaux et culturels

Il n'entre pas dans le cadre de ce document d'exposer de manière exhaustive les implications du droit des droits humains pour l'élaboration de stratégies de financement. Pour des conseils plus complets, les lecteurs sont invités à se référer à la note du Centre pour l'économie et les droits sociaux intitulée *Decoding injustice : economic, social and cultural rights standards* et aux normes juridiques qui y sont mentionnées.⁸⁷

L'objectif de cet encadré est plutôt de souligner qu'en ratifiant les traités internationaux relatifs aux droits humains, les États acceptent de respecter des normes qui "imposent des limites à la discrétion de l'État en matière de politique fiscale"⁸⁸ - des limites qui imposent des lignes rouges indépendamment de la position politique et économique d'un pays. Les exemples suivants illustrent la manière dont les normes énoncées dans le droit international des droits humains devraient concrètement affecter les stratégies de financement, en se concentrant particulièrement sur les droits économiques, sociaux et culturels :

- Les États ont le devoir de mettre fin à la discrimination - ils doivent donc, par exemple, prévoir un budget pour garantir que les services publics sont physiquement et économiquement accessibles à tous, sans discrimination - et investir dans des programmes qui contribuent à combattre les inégalités.
- Les États ont le devoir, immédiatement et indépendamment de leur statut économique, de garantir au moins les "niveaux essentiels minimums" de tous les droits économiques, sociaux et culturels⁸⁹ - les exemples incluent les denrées alimentaires essentielles, les soins de santé primaires et le logement de base.
- Simultanément, les États doivent prendre des mesures concrètes pour réaliser progressivement tous les droits économiques, sociaux et culturels dans leur intégralité - par exemple, en augmentant les dépenses consacrées à ces droits au fil du temps.
- Les États ne doivent pas prendre des mesures délibérément rétrogrades qui entraînent de manière prévisible un recul de la jouissance des droits.⁹⁰ Les États qui ont mis en œuvre des

[révision](#) p.15 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.27. En outre, le PNUD et ONU Femmes ont publié une note d'orientation sur l'intégration de l'égalité des genres dans les programmes nationaux intégrés. [L'intégration de l'égalité des genres dans les cadres de financement nationaux intégrés](#) Toutefois, il s'agit d'un document distinct qui ne fait pas directement partie des éléments constitutifs des orientations de base de l'CFNI.

⁸⁶ Voir ONU, 2019, [Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général](#) pour une liste complète des traités ; et la [base de données des multilatéraux traités](#) pour obtenir des informations complètes sur les pays qui ont ratifié chaque traité.

⁸⁷ Ces obligations sont expliquées plus en détail dans *Center for Economic and Social Rights*, [Décoder l'injustice : les normes relatives aux droits économiques, sociaux et culturels](#)

⁸⁸ Initiative pour les principes des droits humains dans la politique fiscale, 2021, [Principes relatifs aux droits humains dans la politique fiscale](#), p.18

⁸⁹ Le fait de ne pas le faire crée une présomption *prima facie* de violation du droit international, à moins que l'État ne puisse démontrer que "tous les efforts ont été faits pour utiliser toutes les ressources à sa disposition afin de satisfaire, en priorité, à ces obligations minimales".

⁹⁰ Ne pas le faire crée une présomption *prima facie* qu'un État viole le droit international, à moins que l'État puisse prouver que ces mesures ont été introduites "après l'examen le plus attentif de toutes les autres solutions possibles et qu'elles sont dûment justifiées par rapport à l'ensemble des droits

politiques d'austérité ont été jugés en violation de cette obligation - par exemple en Espagne.

⁹¹

- Les Etats doivent utiliser "le maximum de leurs ressources disponibles" pour parvenir à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels - un concept qu'il faut garder à l'esprit non seulement dans les efforts de collecte de revenus⁹² mais aussi, par exemple, en considérant comment les charges du service de la dette affecteront les ressources disponibles pour réaliser les droits.

Source : cet encadré est tiré de Center for Economic and Social Rights, [Decoding injustice : economic, social and cultural rights standards](#) and [the OPERA Framework : assessing compliance with the obligation to fulfill economic, social and cultural rights](#), pp.3-5. Nous remercions Kate Donald et Allison Corkery du Center for Economic and Social Rights pour leurs conseils supplémentaires. Les erreurs éventuelles sont le fait de l'auteur.

Il est notamment frappant de constater que les obligations relatives aux droits humains et à l'environnement ne sont pas mentionnées comme contraignantes dans certaines sections clés des orientations relatives à la prise de décision et à la définition des priorités. Par exemple, les orientations sur la hiérarchisation des politiques dans le cadre d'une stratégie de financement - une question qui se trouve au cœur du processus des CFNI- reconnaissent qu'il est important d'examiner les politiques pour s'aligner sur "toutes les dimensions du développement durable", et que les compromis et les externalités doivent être soigneusement gérés. Mais elle **n'indique pas** clairement que les obligations contraignantes en matière de droits humains et d'environnement doivent toujours être primordiales et ne peuvent pas simplement être échangées contre des objectifs non contraignants plus larges. ⁹³

3.2.2 Trop d'importance accordée aux approches et outils risqués

3.2.2.1 Approches problématiques

Si les obligations contraignantes en matière d'environnement et de droits humains ne sont pas intégrées dans l'ensemble des orientations des CFNI, certaines autres priorités et approches proposées pour la formulation des CFNI sont beaucoup plus importantes. Certaines de ces approches comportent des risques et des limites importants qui ne sont pas suffisamment signalés dans les orientations. Deux exemples clés sont présentés ci-dessous.

Exemple 1 : l'impératif de la croissance économique

Les orientations des CFNI contiennent quelque 30 à 40 références qui impliquent que la croissance économique sera un objectif pour les pays mettant en œuvre des CFNI.⁹⁴ La croissance est souvent présentée comme l'un des objectifs les plus importants (mais pas le seul) : par exemple, les orientations sur la hiérarchisation des politiques soulignent la nécessité de vérifier si les politiques

énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dans le contexte de la pleine utilisation du maximum de ressources disponibles de l'État partie", qu'elles protègent le contenu essentiel minimal des droits, qu'elles sont temporaires, non discriminatoires, et nécessaires et proportionnées dans le sens où d'autres solutions seraient plus préjudiciables aux droits sociaux et économiques.

⁹¹ Oré Aguilar / Centre pour les droits économiques et sociaux, 2021, '[Renverser l'austérité : l'Espagne rétablit l'accès universel aux soins de santé.](#)'

⁹² Voir par exemple le Centre pour les droits économiques et sociaux, 2020, [Récupérer les droits : l'obligation des gouvernements d'investir "le maximum de ressources disponibles" dans les droits humains.](#)

⁹³ Voir ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p.21-22

⁹⁴ Il y a un certain degré de jugement dans cette estimation, par exemple, certaines références en forte répétition ont été exclues.

sont "cohérentes avec les objectifs macroéconomiques" tels que les objectifs de croissance.⁹⁵ Seule une petite minorité de références mentionne que la croissance peut être en tension avec d'autres objectifs, et même dans ce cas, l'implication est généralement que les objectifs de croissance seraient simplement ajustés pour permettre un certain compromis.⁹⁶

Pourtant, de plus en plus de recherches montrent clairement les risques graves que la croissance économique fait peser sur les limites de la planète, au point que l'impératif de croissance doit être complètement réévalué.⁹⁷ L'existence de ce débat plus large n'est pas reconnue dans les orientations des CFNI, qui partent plutôt du principe que l'objectif doit être une "croissance durable".⁹⁸ Cette omission semble d'autant plus importante que, en principe du moins, les CFNI constituent une approche universelle qui peut s'appliquer aussi bien dans le Nord que dans le Sud. Dans les pays du Nord, les arguments en faveur d'une réévaluation des hypothèses de croissance à la lumière des limites planétaires sont encore plus convaincants, compte tenu de la contribution largement disproportionnée de ces pays aux stocks d'émissions excessives de dioxyde de carbone au cours de l'histoire.⁹⁹

Exemple 2 : le rôle du financement privé

Les orientations traitent également en profondeur de nombreux aspects du financement privé. Le présent document ne cherche pas à s'opposer à l'idée que le secteur privé peut apporter des contributions importantes, et il soutient le principe selon lequel les cadres de financement intégrés devraient inclure des politiques relatives au secteur privé, compte tenu notamment de la contribution importante que l'impôt sur les sociétés peut apporter aux budgets nationaux, et de la valeur de la réglementation pour protéger les objectifs en matière d'environnement, de climat et de droits humains. Cependant, la manière dont le financement privé est traité dans les orientations peut parfois introduire des risques.

⁹⁵ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.21

⁹⁶ Les références qui impliquent un certain degré de compromis comprennent ONU, 2020, [Module 1.1 des CFNI : besoins de financement](#) p.24 ; ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#) p.19 ; ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#) p. 17, 24, 25 ; et ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p.7, 25.

⁹⁷ Par exemple, Kallis, Demaria et D'Alisa, [Décroissance](#) dans D'Alisa, Demaria et Kallis (eds.), *Degrowth : a vocabulary for a new era* ; Hickel, Brockway, Kallis and others, 2021, [Besoin urgent de scénarios d'atténuation du climat post-croissance](#) dans *Nature Energy* 6, pp.766-768. D'autres ressources sont disponibles sur le site [Recherche et Décroissance](#) entre autres. Il est vrai que la remise en question de la viabilité des objectifs de croissance économique pourrait sembler être en contradiction avec l'ODD 8.1 ("Soutenir la croissance économique par habitant en fonction des circonstances nationales et, en particulier, une croissance du produit intérieur brut d'au moins 7 % par an dans les pays les moins avancés"). Cependant, selon les recherches citées ci-dessus, **ne pas** remettre en question la viabilité des objectifs de croissance serait en tension avec l'ODD 13 ("Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts"). Dans ce contexte, il semble que les orientations des CFNI ne fassent pas référence à certaines des recherches pertinentes sur cette question.

⁹⁸ ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : contraintes contraignantes](#), p. 17

⁹⁹ Par exemple, Hickel, 2020, [Quantifier la responsabilité nationale de la dégradation du climat : une approche d'attribution basée sur l'égalité pour les émissions de dioxyde de carbone dépassant la limite planétaire](#), dans *The Lancet Planetary Health*, Volume 4, numéro 9 septembre 2020, pages e399-e404.

En particulier, les orientations incluent certains types spécifiques de financement privé, ou des mécanismes utilisés pour canaliser ce financement, sans toujours préciser suffisamment leurs inconvénients.¹⁰⁰ Par exemple :

- Les orientations font fréquemment référence aux **partenariats public-privé** (PPP)¹⁰¹ et aux **financements mixtes**.¹⁰² De manière positive, les orientations discutent de manière assez détaillée de certains des risques potentiels associés au financement mixte, y compris une nuance très bienvenue sur les coûts d'opportunité de l'utilisation des ressources de l'aide publique au développement pour le financement mixte.¹⁰³ Il y a également quelques (brèves) mentions des risques des PPP¹⁰⁴ - mais elles se concentrent largement sur les risques fiscaux des PPP plutôt que sur d'autres questions telles que l'accessibilité financière pour les utilisateurs des services, et le vaste ensemble de recherches plus critiques sur les PPP n'est pas référencé (voir section 3.2.2.2 ci-dessous). De plus, malgré le langage sur les risques, le guide n'aborde pas la possibilité que les pays souhaitent s'abstenir d'utiliser ces approches jusqu'à ce que les risques et les coûts d'opportunité soient mieux compris. Au contraire, les fréquentes références aux PPP et aux financements mixtes tout au long des orientations peuvent donner l'impression que les pays devraient chercher - bien que de manière prudente et sélective - à accroître leur utilisation de ces approches.
- Les orientations font plusieurs références aux **obligations "thématiques"**, c'est-à-dire aux instruments par lesquels les gouvernements accèdent au crédit lié à des thèmes particuliers de "développement durable" tels que la conservation des océans ou l'efficacité énergétique.¹⁰⁵ Cependant, les orientations n'examinent pas pleinement les risques potentiels que ces obligations peuvent comporter - y compris les risques financiers liés aux défis de l'engagement avec les créanciers privés en cas de surendettement ; et les risques sociaux et environnementaux puisque la transparence et la surveillance des obligations thématiques ne sont pas encore bien établies.¹⁰⁶ Les orientations pourraient également préciser de manière plus explicite les limites inhérentes au fait que ces obligations sont liées aux préférences des investisseurs privés qui, selon le dernier rapport des Nations unies sur le financement du

¹⁰⁰ Pour être clair : ce document ne prétend pas que les orientations devraient préjuger des décisions des pays quant à l'utilisation ou non de ces types de financement. L'argument est plutôt que les orientations pourraient aider les pays à prendre la décision la plus éclairée possible si elles incluaient davantage de références à la littérature existante sur les inconvénients de ces options de financement.

¹⁰¹ Aux fins du présent document, un PPP est défini comme "un arrangement contractuel à long terme dans le cadre duquel le secteur privé fournit des actifs et des services d'infrastructure qui ont traditionnellement été financés directement par le gouvernement, tels que les hôpitaux, les écoles, les prisons, les routes, les ponts, les tunnels, les chemins de fer et les installations d'eau et d'assainissement, et dans le cadre duquel il existe également une certaine forme de partage des risques entre le secteur public et le secteur privé" (voir glossaire à l'annexe 1).

¹⁰² Les références comprennent : ONU, 2020, [Phase de démarrage de les CFNI](#) p. 16-17 ; ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier](#) p.7 ; ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#) p.6, 21, 23 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p.10, 18, 20, 26, 27 ; ONU, 2021, [Module 3 des CFNI : suivi et révision](#) p.11 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.34

¹⁰³ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p. 26, 27

¹⁰⁴ ONU, 2020, [Module 1.3 des CFNI : évaluation des risques](#), p.6, 21, 23

¹⁰⁵ ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier](#) p.4 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p.9 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#), p.28

¹⁰⁶ Munevar / Eurodad, 2021, [Dormir maintenant dans le feu : les obligations souveraines et la crise de la dette du COVID-19.](#), p.20-26 ; Paul / ActionAid, 2019, [Les solutions de marché pour aider les victimes du climat ne passent pas le test des droits humains.](#) p.33-34

développement durable, ont historiquement "investi ... parce qu'ils pensent que l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs investissements pourrait conduire à des rendements financiers plus importants ou n'affectera pas les rendements tout en procurant un sentiment de bien-être"¹⁰⁷ - ce qui signifie que les projets environnementaux **qui n'ont pas de** rendement financier important ont actuellement peu de chances d'attirer ce type de financement, aussi impressionnantes que soient leurs références en matière de durabilité. En outre, tant que des obstacles structurels plus larges à l'accès à un crédit abordable ne seront pas levés - tels que la partialité des notes des agences de notation de crédit (encadré 3 ci-dessus), les obligations thématiques ne pourront que s'attaquer aux symptômes, et non à la cause profonde, des problèmes de financement de la dette dans le Sud.

- Les orientations comprennent certaines références qui semblent supposer que les pays cherchent souvent à promouvoir les **investissements étrangers**,¹⁰⁸ sans reconnaître systématiquement les risques très importants que ces investissements peuvent comporter.¹⁰⁹

Il est vrai que les orientations comprennent des contrôles **généraux** de cohérence et d'évaluation des risques pour déterminer si (entre autres critères) les options politiques proposées sont cohérentes avec les objectifs de "développement durable". En principe, les risques exposés ci-dessus pourraient apparaître à ce stade du contrôle de cohérence.¹¹⁰ Toutefois, cela ne se produira que si les décideurs politiques disposent d'informations suffisantes sur lesquelles fonder leurs contrôles de cohérence. Il est donc d'autant plus important que les risques susmentionnés soient signalés explicitement dans les orientations.

De plus, les orientations font de nombreuses références au potentiel d'augmentation du financement du secteur privé en améliorant " l'environnement favorable ".¹¹¹ Les orientations ne précisent pas toujours ce que cela signifie, mais il y a un risque que les lecteurs associent ces références aux types de réformes promues par le projet de la Banque mondiale sur l'environnement favorable aux entreprises, d'autant plus que le projet précédent de la Banque mondiale, le rapport *Doing Business*, est l'un des outils mentionnés ailleurs dans les orientations (voir la section 3.2.2.2 ci-

¹⁰⁷ Groupe de travail inter-institutions des Nations unies sur le financement du développement, [Rapport 2022 sur le financement du développement durable : combler le fossé financier](#), p.66

¹⁰⁸ Les références clés comprennent ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#) p.11 (le tableau indique que les pays peuvent envisager d'introduire des stratégies de promotion des investissements étrangers) et p.17 ; ONU, 2021, [Module 4 des CFNI : gouvernance et coordination](#) p.8 (où les risques spécifiques à l'investissement étranger - par opposition à l'investissement national - ne sont pas définis), et exemple du Rwanda à la page 32.

¹⁰⁹ Il s'agit, par exemple, du risque que les investissements piègent les pays dans des rôles d'exportateurs de produits de base au lieu de leur permettre de construire leurs propres industries, et du risque que les investissements soient fournis à des conditions qui érodent les protections en matière d'environnement ou de droits humains. (Par exemple, cela peut se produire si l'investissement est fourni dans le cadre d'un traité d'investissement qui accorde aux entreprises le recours aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États). Voir par exemple, Groupe de la société civile sur le financement du développement, 2022, [Commentaires du Groupe de la Société Civile sur le Financement du Développement Durable \(FfD\) , p.6](#) ; Centre Sud, 2021, Rapport : [Consultation virtuelle à l'appui du rapport 2021 du Groupe de travail des Nations unies à l'Assemblée générale des Nations unies sur les accords internationaux d'investissement compatibles avec les droits humains](#), p.1.

¹¹⁰ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.21. Voir également ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#), p.19.

¹¹¹ Par exemple, ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : aspects contraignants](#) p.17 ; ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.27

dessous).¹¹² Pourtant, de sérieuses inquiétudes ont été soulevées quant au risque que le projet d'environnement favorable aux entreprises crée une incitation perverse pour les gouvernements à réduire les impôts et la réglementation.¹¹³ De manière inquiétante, les orientations des CFNI donnent l'exemple des efforts des Philippines pour "renforcer l'environnement favorable aux investissements du secteur privé".¹¹⁴ Mais les observateurs de la société civile se sont inquiétés du fait que ces mêmes efforts ont conduit à la suppression de réglementations importantes et à une accélération de la privatisation des services publics.¹¹⁵

Plus généralement, l'équilibre global de l'orientation entre les financements publics et privés pourrait donner lieu à des interprétations erronées. De manière positive, les orientations comportent quelques nuances importantes sur les rôles respectifs des financements publics et privés. Elle reconnaît que le financement privé et le financement public ne sont pas interchangeables,¹¹⁶ et note occasionnellement que "le financement public joue le rôle fondamental lorsqu'il s'agit de financer le développement durable",¹¹⁷ et que le financement privé peut seulement "parfois" être pertinent.¹¹⁸

Cependant, ces nuances ne sont pas répétées de manière cohérente dans l'ensemble des orientations, et certaines autres parties des orientations pourraient être interprétées comme présupant que la mobilisation des financements privés devrait être une priorité. Par exemple, le document d'orientation propose une liste de moyens par lesquels les CFNI peuvent apporter une valeur ajoutée, qui comprend "l'élargissement de l'objectif des stratégies de financement des finances publiques vers l'utilisation de la politique publique pour tirer parti des contributions d'un plus large éventail de sources et d'instruments de financement".¹¹⁹ Les orientations donnent des exemples d'objectifs potentiels pour les stratégies de financement : bien que les exemples ne soient qu'illustratifs, il est frappant de constater que trois exemples sur six concernent la mobilisation de financements privés.¹²⁰ Le document d'orientation sur les aspects contraignants indique qu'il cherche à couvrir "les goulots d'étranglement qui peuvent limiter la capacité des pays à financer le développement durable - à la fois en ce qui concerne la capacité à mobiliser des volumes adéquats

¹¹² Par exemple, ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.12

¹¹³ Asia Pacific Forum on Women, Law and Development et autres, 2022, [Soumission à la consultation de la Banque mondiale pour le projet d'environnement favorable aux entreprises](#), p.4 ; Mariotti, Sonkin et Muchhala, 2022, [Le BEE de la Banque mondiale : un vieux vin dans une nouvelle bouteille](#).

¹¹⁴ ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier](#), pp.14, 16

¹¹⁵ Afrique, 2017, [Ce que le plan de développement de Duterte ignore : l'industrie locale, les services sociaux accessibles](#)

¹¹⁶ ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier](#) L'évaluation du paysage financier de l'Afrique du Sud a été réalisée à partir de la figure 1. Cependant, certaines des hypothèses de cette figure ne sont pas incontestées - par exemple, sur les rôles relatifs du financement privé et public pour les infrastructures (voir par exemple Romero et Sonkin / Eurodad et Society for International Development, 2021, [Reconquérir l'infrastructure durable comme un bien public](#) recommandations aux pages 3 et 4).

¹¹⁷ ONU, 2021, [CFNI Module 3 de l'suivi et examen](#), p.29

¹¹⁸ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.16

¹¹⁹ ONU, 2020, [Module 1.2 des CFNI : évaluation du paysage financier, p. 3](#). Il est vrai que cet "éventail plus large de sources et d'instruments de financement" pourrait ne pas se référer uniquement au financement privé au sens étroit d'investissement à but lucratif - il pourrait par exemple inclure également le capital philanthropique. Néanmoins, étant donné l'ampleur relative du financement privé par rapport à d'autres sources non publiques dans de nombreux pays (comme cela est expliqué ailleurs dans le module 1.2), il est probable que le financement privé soit considéré comme étant au moins l'une des principales sources de financement concernées, même si ce n'est pas la seule.

¹²⁰ ONU, 2021, [Module 2 des CFNI : stratégie de financement](#), p.17

de financement (public et **privé**) et à assurer un alignement efficace entre les flux de financement et les priorités de développement durable identifiées ".¹²¹ Les orientations comprennent également des études de cas impliquant des pays dont les stratégies de financement mettent fortement l'accent sur la mobilisation des financements privés - par exemple le Népal, où la stratégie de financement des Objectifs de développement durable (ODD) attribue 36% du déficit de financement des ODD au secteur privé, contre 55% pour le secteur public national.¹²²

Si certaines parties des orientations semblent présumer que la mobilisation des financements privés doit être une priorité, cela risque d'affaiblir les nuances importantes exprimées ailleurs. Cela risque également d'occulter le rôle fondamental et distinctif que les finances publiques doivent jouer dans le financement des droits et la lutte contre les inégalités. Et si l'importance fondamentale des finances publiques n'est pas soulignée, cela pourrait à son tour détourner l'attention de l'impératif de s'attaquer aux inégalités structurelles sous-jacentes qui limitent actuellement les financements publics dans le Sud (section 1.2 ci-dessus).

3.2.2.2 Outils problématiques

Le guide CFNI rassemble et signale plus de 200 ressources que les décideurs politiques peuvent utiliser pour développer les CFNI.

Certains des outils inclus dans les orientations ont fait l'objet de recherches considérables qui ont mis en évidence des risques ou des limites importants. Mais en général, ces risques et limites ne sont pas signalés dans les orientations. Le tableau 1 ci-dessous met en évidence les préoccupations relatives à certains des outils clés énumérés dans le guide, ainsi que les recherches critiques associées. (Veuillez noter que ce tableau est basé uniquement sur les recherches existantes - il n'entraîne pas dans le cadre de ce document d'effectuer une nouvelle analyse des outils, bien que ce soit un domaine important pour les travaux futurs).

En outre, la grande majorité des outils énumérés dans les orientations ont été développés par des organisations internationales, en particulier les institutions financières internationales. Les outils et approches alternatifs développés par les gouvernements du Sud, par les organisations de la société civile ou par l'architecture des droits humains des Nations Unies sont beaucoup moins souvent mentionnés. En particulier, il est inquiétant que les orientations ne fassent pas référence à des outils clés en matière de droits humains tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains,¹²³ les Principes directeurs relatifs à l'évaluation de l'impact sur les droits humains

¹²¹ ONU, 2020, [Module 1.4 des CFNI : contraintes contraignantes](#) p.5, c'est nous qui soulignons.

¹²² ONU, 2020, [Module 1.1 des CFNI : besoins de financement](#), p.19. Le reste du déficit de financement est réparti entre les ménages, l'aide publique au développement et les coopératives/organisations non gouvernementales. Des recherches plus approfondies seraient nécessaires pour évaluer l'opportunité d'attribuer une responsabilité aussi importante au secteur privé, mais sur la base des informations disponibles, il est inquiétant de constater que la stratégie ne semble avoir pris en compte qu'un nombre restreint de considérations liées à la nécessité de "ne laisser personne de côté", telles que la transition démographique, et qu'il n'est pas certain que d'autres dimensions - telles que la protection sociale pour les personnes incapables de travailler ou l'accès à la justice pour les personnes victimes de discrimination - aient été pleinement prises en compte. Ces dimensions ne se prêtent pas facilement au financement par le secteur privé. On ne sait pas non plus quelles mesures seront mises en place pour garantir une réglementation solide du secteur privé.

¹²³ Bureau du Haut Commissariat aux droits humains des Nations Unies, 2011, [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains](#)

des politiques de réforme économique,¹²⁴ et les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains. .¹²⁵

Plus généralement, les orientations ne reconnaissent pas assez clairement qu'il n'existe pas encore d'outils complets pour certaines questions de financement cruciales dans des domaines peu étudiés (par exemple, la budgétisation des droits de certaines populations minoritaires), de sorte que **tous les outils** doivent être abordés avec un certain degré de prudence et en sachant qu'ils peuvent présenter des lacunes.

Tableau 1 : outils clés énumérés dans le guide, et certains de leurs risques¹²⁶

Outil	Recherche sur les inconvénients
Rapports des agences de notation de crédit	Les rapports des agences de notation du crédit ont été critiqués pour avoir créé des incitations perverses en faveur de l'austérité et contre un allègement de la dette en temps voulu. ¹²⁷
FMI : Analyse de la viabilité de la dette	Il a été constaté que l'analyse de la viabilité de la dette du FMI se concentre uniquement sur une série étroite de critères de viabilité, sans tenir compte des obligations en matière de droits humains ou des critères de "développement". ¹²⁸
FMI : Rapports au titre de l'article IV	Les rapports au titre de l'article IV ont souvent favorisé les politiques d'austérité et d'assainissement budgétaire et n'intègrent pas suffisamment les obligations transversales telles que celles relatives au climat et à l'égalité des genres ; ¹²⁹ . Plus fondamentalement, des questions ont été soulevées quant à la mesure dans laquelle le processus d'établissement des rapports et son influence indirecte sur les politiques sont compatibles

¹²⁴ Conseil des droits humains des Nations unies, 2018, A/HRC/40/57, [Principes directeurs relatifs aux études d'impact des réformes économiques sur les droits humains](#).

¹²⁵ Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains, 2012, A/HRC/21/39, [Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains](#).

¹²⁶ Les outils ont été sélectionnés de manière discrétionnaire pour être inclus dans ce tableau, en prenant en compte : (i) du nombre de références dans les orientations ; ou (ii) de l'existence d'un corpus documentaire particulièrement important sur leurs risques. L'outil le plus fréquemment référencé dans les orientations des CFNI est l'évaluation du financement du développement, mais il n'est pas inclus dans le tableau car il est discuté plus longuement ailleurs dans ce document.

¹²⁷ Groupe de la société civile sur le financement du développement, 2020, [Soumission au rapport de l'expert indépendant des Nations unies sur la dette extérieure et les droits humains sur "l'allègement de la dette, la prévention des crises de la dette et les droits humains : le rôle des agences de notation de crédit"](#), pp.1-3 ; Griffith-Jones et Kraemer, 2021, [Les agences de notation de crédit et les économies en développement](#) UN DESA Working Paper no.175, sections sur "Potential bias against EMDEs", pp.4-6, et sur "Governance issues and conflicts in sovereign ratings", pp.7-9.

¹²⁸ Expert indépendant des Nations Unies sur la dette et les droits humains, 2019, A/74/178, [Responsabilité de la complicité des institutions financières internationales dans les violations des droits humains dans le cadre de réformes économiques rétrogrades](#), paragraphe 87 ; Munevar / Eurodad, 2020, [Développement arrêté : Les prêts du Fonds monétaire international et l'austérité post COVID-19](#), p.15

¹²⁹ Nissan et Saalbrink, 2021, [La revue de surveillance globale du FMI : une tentative ratée de répondre au moment opportun](#)

	avec l'appropriation de l'espace politique par les populations du Sud. ¹³⁰
Banque mondiale : Rapport <i>Doing Business</i>	Le rapport <i>Doing Business</i> a été critiqué pour avoir incité les pays à réduire la fiscalité et à alléger la réglementation. ¹³¹ Le rapport a été abandonné en 2021 à la suite d'un scandale de corruption, ¹³² mais il est à craindre que son successeur - le projet d'environnement favorable aux entreprises - ne reproduise bon nombre des mêmes lacunes. ¹³³
Banque mondiale : outils sur les partenariats public-privé ¹³⁴	Les outils de la Banque mondiale sur les partenariats public-privé ont été largement critiqués pour leur incapacité à prendre en compte correctement les risques (fiscaux et non fiscaux) et les coûts d'opportunité associés. ¹³⁵
Banque mondiale : Diagnostic du secteur privé national (CPSD)	Les recommandations de la CPSD sur l'implication du secteur privé dans les secteurs de la santé et de l'éducation ont été jugées comme mettant en danger les obligations en matière de droits humains. ¹³⁶

3.3 Les préoccupations sont amplifiées dans les orientations du DFA

Les risques soulignés ci-dessus - le manque d'importance accordée aux obligations contraignantes en matière d'environnement et de droits humains, et l'accent mis sur des hypothèses et des outils présentant des inconvénients potentiels importants pour les personnes et la planète - sont renforcés si les orientations des CFNI sont lues conjointement avec les orientations du DFA du PNUD. Par exemple, les orientations du DFA mettent fortement l'accent sur la " mobilisation " et le " déblocage " du financement privé.¹³⁷ Cela inclut un fort accent sur " l'attraction des capitaux internationaux " et sur le financement mixte : par exemple, l'une des questions de diagnostic demande : " Les partenaires du développement engagent-ils activement le secteur privé dans leurs modalités de coopération au développement en vue d'obtenir des financements et une expertise supplémentaires ? ".¹³⁸ Le plus inquiétant est peut-être que les orientations du DFA semblent explicitement encourager une plus grande implication du secteur privé dans la fourniture de services sociaux, y

¹³⁰ Voir par exemple Stichelmans / Eurodad, 2016, [Comment les internationales institutions financières](#), pp.15, 19

¹³¹ Lettre de la société civile aux administrateurs de la Banque mondiale, 2021 : [Cesser la publication du rapport Doing Business](#)

¹³² Groupe de la Banque mondiale, 2021, '[Le Groupe de la Banque mondiale va abandonner le rapport Doing Business.](#)'

¹³³ Asia Pacific Forum on Women, Law and Development et autres, 2022, [Soumission à la consultation de la Banque mondiale pour le projet d'environnement favorable aux entreprises](#).p.4 ; Mariotti, Sonkin et Muchhala, 2022, [Le BEE de la Banque mondiale : un vieux vin dans une nouvelle bouteille.](#)

¹³⁴ Y compris les diagnostics de l'état de préparation des pays en matière de PPP et le mécanisme de conseil en matière d'infrastructures publiques-privées.

¹³⁵ Par exemple Romero et Vervynckt / Eurodad, 2017, [Partenariats public-privé : désamorcer la bombe à retardement](#).section 1.1 ; Lethbridge et Gallop / FSESP et Eurodad, 2020, [Pourquoi les partenariats public-privé \(PPP\) ne tiennent toujours pas leurs promesses ?](#)p.29 ; Romero et Sonkin / SID et Eurodad, 2021, [Reconstruire l'infrastructure comme un bien public](#)p.5-6 ; Bayliss et Romero, 2021, [Mieux reconstruire", mais pour qui ?](#)section 4.2.2.

¹³⁶ Brunswijck / Eurodad, 2020, [La prescription répétée : l'impact des outils de diagnostic du secteur privé de la Banque mondiale sur les pays en développement](#), p.15,16,18

¹³⁷ Voir par exemple PNUD, n.d., [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p.50-54

¹³⁸ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p. 50, 53, 102

compris la santé et la protection sociale, avec une reconnaissance très limitée des risques que cela peut comporter.¹³⁹

3.4 Les premières réformes politiques dans les pays des CFNI reflètent l'accent mis par les orientations sur le financement privé.

L'examen détaillé de la manière dont les directives des CFNI sont mises en œuvre par les pays du Sud dépasse le cadre de ce document : cette question fera l'objet d'une recherche distincte plus tard dans l'année.¹⁴⁰

Mais le récent exercice d'inventaire réalisé par la Facilité CFNI offre quelques premiers indices. Dans le cadre de cet exercice, les pays ont partagé des données sur plus de 250 réformes financières qu'ils ont jugées prioritaires pour une action immédiate dans le cadre du processus CFNI. Parmi ces réformes, plus de la moitié concernent la mobilisation de financements privés ou de financements public-privé (figure 3 ci-dessous).¹⁴¹ Bon nombre des approches dont les risques ont été évoqués plus haut - financement mixte, partenariats public-privé, obligations thématiques - figurent en bonne place parmi les réformes prévues qui ont été communiquées.¹⁴²

Les liens entre les orientations des CFNI et les résultats de l'inventaire doivent être interprétés avec prudence, car il n'est pas certain que les gouvernements aient tenu compte de ces orientations pour décider des réformes à privilégier. Néanmoins, l'accent mis sur le financement privé dans les résultats de l'inventaire est certainement cohérent avec la prééminence relative du financement privé dans les orientations sur les CFNI.¹⁴³ Nous espérons que l'étude de cas par pays, qui sera entreprise plus tard cette année, permettra de mieux comprendre comment les priorités de la réforme du financement ont été décidées au niveau national.

¹³⁹ PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#) p. 103 et 111. À la page 103, une question est posée sur la manière d'atténuer les risques liés aux investissements publics-privés dans le domaine de la santé, et une note de bas de page explore les risques de manière plus détaillée. Mais dans l'ensemble, le langage de cette section implique qu'il devrait être possible d'aller de l'avant, avec des risques adéquatement atténués - une perspective qui n'est pas bien soutenue par la recherche de la société civile dans ce domaine : voir par exemple Romero et Gideon / Eurodad, Latindadd et Birkbeck University of London, 2019, [Partenariats public-privé et soins de santé universels en Amérique latine - à quel prix ?](#) À la p.111, il n'est pas fait mention des risques.

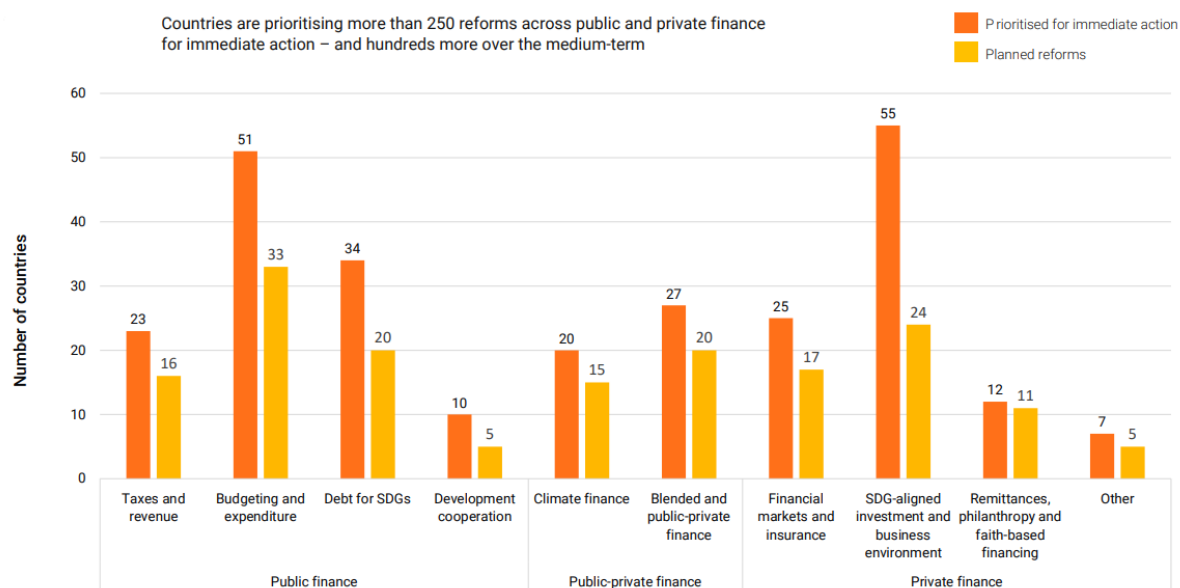
¹⁴⁰ Groupe de la société civile pour le financement du développement, à paraître

¹⁴¹ Mécanisme CFNI, 2022, [L'état des cadres nationaux de financement intégrés 2022](#), p.18-19

¹⁴² Mécanisme CFNI, 2022, [L'état des cadres nationaux de financement intégrés 2022](#), p. 20, 22, 23

¹⁴³ Y compris les orientations détaillées sur l'évaluation et le diagnostic, qui donnent le ton pour le reste du processus des CFNI.

Figure 3 : vue d'ensemble des réformes de financement prévues dans les pays entreprenant des CFNI



Countries are prioritising more than 250 reforms across public and private finance for immediate action - and hundreds more over the medium-term = Les pays donnent la priorité à plus de 250 réformes des finances publiques et privées pour une action immédiate - et à des centaines d'autres à moyen terme.

Number of countries = Nombre de pays

Prioritised for immediate action = Priorité à l'action immédiate

Planned reforms = Réformes prévues

Public finance = Finances publiques

Taxes and revenue = Impôts et recettes

Budgeting and expenditure = Budgétisation et dépenses

Debt for SDGs = La dette au service des ODD

Development cooperation = Coopération au développement

Public-private finance = Financement public-privé

Climate finance = Financement climatique

Blended and public-private finance = Financement mixte et public-privé

Private finance = Financement privé

Financial markets and insurance = Marchés financiers et assurance

SDG-aligned investment and business environment = Investissements alignés sur les ODD et environnement des entreprises

Remittances, philanthropy and faith-based financing = Transferts de fonds, philanthropie et financement confessionnel

Other = Autre

Source : CFNI Facility, 2022, [The state of Integrated National Financing Frameworks 2022](#), p.19

C. Conclusions et recommandations

Les arguments en faveur des CFNI reposent parfois sur les principes de cohérence des politiques et d'appropriation des priorités politiques par les pays et les populations du Sud. Il s'agit de principes clés qui, lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière à éviter l'emprise des élites et à donner la parole aux groupes victimes de discrimination, peuvent faire progresser la jouissance des droits, lutter contre les inégalités et corriger les déséquilibres de pouvoir tout en défendant la sécurité planétaire.

Cependant, en l'état actuel des choses, les CFNI comportent de sérieux risques. Ils risquent d'**éroder** l'appropriation des politiques économiques par les populations du Sud, d'encourager des réformes risquées sans référence suffisante aux obligations contraignantes en matière de droits humains et d'environnement, et de détourner l'attention des progrès urgents à réaliser pour relever les défis systémiques qui freinent réellement le financement dans le Sud.

En bref, la poursuite de la promotion des CFNI est problématique tant que les principales préoccupations développées dans ce rapport ne sont pas résolues. En d'autres termes :

1. Changer le discours sur le rôle des CFNI dans le financement du développement

- a. L'importance primordiale de s'attaquer aux problèmes structurels de la gouvernance économique mondiale doit être reconnue et traitée de toute urgence.¹⁴⁴ Une première étape essentielle serait que les États membres des Nations unies conviennent d'organiser le prochain sommet des Nations unies sur le financement du développement en 2024. Les États membres de l'ONU et les organisations internationales ne devraient jamais présenter les CFNI comme la solution aux problèmes de financement des pays du Sud, sans reconnaître explicitement que ces pays sont confrontés à des contraintes structurelles qui ne peuvent être résolues au niveau national de manière isolée.

Les défenseurs de la société civile doivent toujours placer toute recherche et tout plaidoyer au niveau national sur les CFNI dans le contexte de contraintes économiques plus larges qui nécessitent des solutions mondiales. Cela peut aider à contrer l'idée que le financement du développement est principalement un défi à résoudre au niveau national.

2. Un rôle central pour les organisations représentatives de la société civile et les mouvements populaires

¹⁴⁴ Pour les principales recommandations, veuillez consulter le document [Civil Society Financing for Development Group, 2022, lettre à S. E. Collen Vixen Kelapile, Président du Conseil économique et social](#).

- a. Toutes les décisions relatives aux CFNI - y compris la décision initiale de procéder ou non à un CFNI - devraient être prises avec la pleine participation des détenteurs de droits, généralement par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et de mouvements populaires représentatifs, en particulier ceux qui représentent des circonscriptions fortement marginalisées. Un espace civique favorable doit être reconnu comme une condition préalable essentielle à cette participation.¹⁴⁵ Le rôle distinctif des organisations représentatives de la société civile et des mouvements populaires ne devrait jamais être confondu avec le rôle d'autres parties prenantes telles que le secteur privé dans le cadre de processus "multipartites".

3. Permettre de choisir librement si et comment mettre en œuvre les CFNI

- a. Les pays du Nord et les organisations internationales ne devraient pas promouvoir les CFNI auprès des pays du Sud, mais plutôt permettre aux peuples du Sud de choisir le plus librement possible s'ils souhaitent adopter les CFNI. En particulier, les partenaires du développement ne doivent pas proposer de financer le développement de CFNI sans offrir également la possibilité de financer d'autres initiatives mieux adaptées aux circonstances et aux priorités locales (par exemple, le renforcement des capacités Sud-Sud, ou des initiatives qui ne sont pas du tout axées sur le renforcement des capacités).
- b. Les pays du Sud qui choisissent de mettre en place des CFNI doivent être libres de choisir - en consultant pleinement les organisations de la société civile et les mouvements populaires représentatifs - quelles parties prenantes externes, le cas échéant, impliquer dans le processus CFNI, et quels outils et conseils sont utiles dans leur contexte. Il ne faut pas présumer que les pays qui choisissent de mettre en œuvre des CFNI incluront des partenaires de développement dans les organes de surveillance, ni qu'ils mettront en œuvre des DFA.

4. Rééquilibrer les options politiques des CFNI en s'éloignant des réformes risquées

- a. Les orientations des CFNI devraient être mises à jour pour mettre en évidence la nature contraignante des obligations des pays en vertu des traités de l'ONU, notamment en matière de droits humains et d'environnement.
- b. Les orientations des CFNI devraient souligner beaucoup plus fréquemment que la prise de décision des CFNI est fondamentalement un exercice politique, quelle que soit l'apparence scientifique des détails. Cela peut contribuer à atténuer le risque que les choix politiques ne soient pas débattus en raison d'une perception erronée de leur caractère purement technique.
- c. Les risques évoqués ci-dessus - concernant l'approche des CFNI en matière de croissance et de financement du secteur privé, et concernant certains des outils spécifiques recommandés - devraient être signalés de manière beaucoup plus évidente. Les Nations Unies pourraient envisager de supprimer purement et simplement certains des outils les plus problématiques des directives des CFNI.
- d. Les futures versions des orientations relatives aux CFNI devraient chercher à inclure la gamme la plus diversifiée possible d'approches et d'outils méthodologiques, en allant au-

¹⁴⁵ Voir Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, 2019, [Les liens entre la fermeture de l'espace de la société civile, la pauvreté, la politique nationale et l'exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association.](#), A/74/349, paragraphes 60-62.

delà de l'accent mis actuellement sur les outils des institutions financières internationales et des organisations internationales pour explorer des approches hétérodoxes qui ont été testées dans différents pays,¹⁴⁶ normes qualitatives de différentes parties de l'architecture des droits humains de l'ONU,¹⁴⁷ et des propositions d'organisations de la société civile.¹⁴⁸ Dans le même temps, les orientations devraient reconnaître que - en particulier dans les domaines peu étudiés tels que le financement des droits des minorités - les outils existants peuvent être incomplets, ce qui rend particulièrement important de compléter les outils formels par d'autres approches plus itératives et participatives de l'élaboration de stratégies financières qui impliquent directement les groupes sous-représentés.

¹⁴⁶ Par exemple, le défaut de paiement de la dette **de l'Équateur** en 2011, qui a libéré des ressources pour augmenter les dépenses sociales ; ou les expériences de rétablissement de la propriété publique des services dans la **commune de Recoleta au Chili**. (Sources : Chowdhury/BIT, 2016, [Financement de la protection sociale par la restructuration de la dette : Équateur](#) ; Panez Pinto, [Reconstruire la propriété publique au Chili : pratiques sociales de la Recoleta commune de](#) dans Kishimoto et autres (eds.), 2020, 'The future is public'). Il n'entrait pas dans le cadre de ce document de faire une recherche détaillée sur ces cas, mais ils sont inclus pour illustrer la diversité des approches possibles qui pourraient être incluses dans les orientations.

¹⁴⁷ Par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains, 2011, [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains](#) ; Conseil des droits humains des Nations unies, 2018, A/HRC/40/57, [Principes directeurs relatifs aux études d'impact des réformes économiques sur les droits humains](#) ; Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains, 2012, A/HRC/21/39, [Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains](#).

¹⁴⁸ Pour des conseils sur les outils spécifiques à une question, il est conseillé de s'adresser à un échantillon de quelques organisations de la société civile spécialisées, y compris celles du Sud global, pour recueillir et trianguler leurs recommandations. En fonction de la question traitée, on peut citer les exemples suivants : le [Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement](#), le [Groupe de la société civile pour le financement du développement](#), le [Campagne des campagnes](#), le [Centre pour les droits économiques et sociaux](#), le Forum et Réseau Africain sur la Dette et le Développement ([AFRODAD](#)), le Mouvement des peuples asiatiques sur la dette et le développement ([APMDD](#)), le Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale ([Latindadd](#)), et le Réseau des ONG arabes pour le développement ([ANND](#)). En outre, bien qu'il ne s'agisse pas d'une organisation de la société civile, mais d'une organisation intergouvernementale, le **Centre Sud** est une autre source importante de recherche, de propositions de politiques et d'expertise dans une perspective du Sud global.

Annexe 1 : glossaire

Financement mixte - le financement mixte associe un financement public concessionnel à un financement privé non concessionnel et à l'expertise des secteurs public et privé.¹⁴⁹ [Le financement concessionnel est, en principe, un financement fourni à des conditions plus favorables pour l'emprunteur et moins favorables pour le prêteur que si le financement était fourni par le marché commercial.]¹⁵⁰

Abus fiscal - une façon d'exploiter les failles, de contourner la loi ou de l'enfreindre afin de minimiser les paiements d'impôts.¹⁵¹

Évaluation du financement du développement (DFA) - un outil permettant d'identifier les possibilités de mobiliser des sources de financement supplémentaires et d'utiliser plus efficacement les ressources financières existantes pour atteindre les ODD.¹⁵²

Cadre de financement national intégré (CFNI) - une approche que les pays peuvent utiliser pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour le "développement durable" : "La stratégie de développement durable d'un pays définit *ce qui* doit être financé. Les CFNI précisent *comment* la stratégie nationale sera financée et mise en œuvre."¹⁵³

Partenariat public-privé (PPP) - accord contractuel à long terme en vertu duquel le secteur privé fournit des biens et des services d'infrastructure traditionnellement financés directement par l'État, tels que les hôpitaux, les écoles, les prisons, les routes, les ponts, les tunnels, les chemins de fer et les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et où il existe également une certaine forme de partage des risques entre le secteur public et le secteur privé.¹⁵⁴

Obligation "thématique" - instrument permettant aux gouvernements d'accéder à des crédits liés à des thèmes particuliers du "développement durable", tels que la conservation des océans ou l'efficacité énergétique.

Annexe 2 : mise en correspondance de nos principales préoccupations avec les orientations relatives aux CFNI

Veuillez noter que pour une compréhension globale de la manière dont les orientations des CFNI s'articulent, il est conseillé aux lecteurs de se référer à l'"introduction courte et pratique" de l'ONU sur les CFNI.¹⁵⁵

Cette annexe adopte plutôt une approche plus thématique, en faisant correspondre les questions soulignées dans le document ci-dessus aux sections clés de l'orientation. Compte tenu de la complexité et des détails des orientations, ce résumé est inévitablement très simplifié et loin d'être exhaustif - mais nous espérons qu'il constituera un point de départ utile pour les défenseurs de la société civile désireux d'approfondir ce que disent les orientations sur certaines des questions explorées dans ce document.

¹⁴⁹ [Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième conférence internationale sur le financement du développement](#), paragraphe 48

¹⁵⁰ Cependant, la mesure de la concessionnalité peut être un domaine litigieux dans la pratique.

¹⁵¹ Dérivé du glossaire de Ryding / Eurodad, 2017, [Les jeux fiscaux - la course vers le bas](#), p.7

¹⁵² PNUD, [Guide de l'évaluation du financement du développement](#), p.1

¹⁵³ Plate-forme de [connaissances des CFNI](#)

¹⁵⁴ Lethbridge et Gallop / FSESP et Eurodad, 2020, [Pourquoi les partenariats public-privé \(PPP\) ne donnent toujours pas satisfaction](#), p.5

¹⁵⁵ ONU, 2022, [Cadres de financement nationaux intégrés : une introduction brève et pratique](#)

Thème	Principaux exemples de ce que dit l'orientation
Lier les CFNI aux questions de justice économique mondiale	Phase de démarrage de l'CFNI , p.3 ; Module 1.3 des CFNI: évaluation des risques , pp. 6-7,19 ; Module 2 des CFNI: stratégie de financement , pp.8-14 ; Module 3 des CFNI: suivi et examen , p.9 ; Module 4 des CFNI: gouvernance et coordination , p.5
Contraintes liées aux capacités nationales	Module 1.4 des CFNI: aspects contraignants . Par exemple, dans les questions directrices de la page 8 et dans la section sur les outils internationaux de la page 11.
Le rôle des pays du Sud dans la mise en œuvre des CFNI	Phase de démarrage des CFNI , pp.7, 10, 19 ; Module 1.1 des CFNI: besoins de financement , p.4 ; Module 2 des CFNI: stratégie de financement , pp.2-3,15, 19,20 ; Module 3 des CFNI: suivi et révision , pp.3,14,29 ; Module 4 des CFNI: gouvernance et coordination (document entier)
Valeur de l'engagement de la société civile	Références illustratives dans l'ensemble du module 4 des CFNI: gouvernance et coordination . Voir également le module 1.4 des CFNI: aspects contraignants , p.25.
Processus multipartites	Références illustratives tout au long de la phase de démarrage des CFNI et du module 4 des CFNI: gouvernance et coordination .
Analyse des contraintes de liaison	Module 1.4 des CFNI : contraintes de liaison , pp.7-20
Protection de l'environnement	Module 1.1 des CFNI: besoins de financement , pp.7,16,17 ; module 3 des CFNI: suivi et examen , p.15 ; module 4 des CFNI: gouvernance et coordination , p.27
Égalité et « ne laisser personne de côté »	module 1.1 des CFNI: besoins de financement , p.7, 8, 16, 17 ; module 1.2 des CFNI: évaluation du paysage financier , p.5 ; module 1.3 des CFNI: évaluation des risques , p.12, 13, 16, 19 ; module 1.4 des CFNI: contraintes contraignantes , p.19 ; module 3 des CFNI: suivi et révision , p.15
Croissance économique	Module 1.2 des CFNI: évaluation du paysage financier , p. 4 ; ONU, 2020, module 1.3 des CFNI: évaluation des risques , p. 19 ; module 1.4 des CFNI: contraintes contraignantes , p. 17, 24, 25 ; module 2 des CFNI: stratégie de financement , p. 7, 21, 25.
Modalités de financement privé (investissement étranger, PPP, mixage, obligations thématiques)	Phase de démarrage de l'CFNI , pp.16-17 ; module 1.2 des CFNI: évaluation du paysage financier , pp.4,7 ; ONU, 2020, module 1.3 des CFNI: évaluation des risques , pp.6, 21, 23 ; module 2 des CFNI: stratégie de financement

	(références multiples dans tout le document) ; module 4 des CFNI: gouvernance et coordination, pp.8,28,32,34.
Environnement favorable aux entreprises	Module 1.2 des CFNI: évaluation du paysage financier, p.14,16 ; module 1.4 des CFNI: aspects contraignants, p.17 ; module 2 des CFNI: stratégie de financement, p.12,27.
Financement privé (général)	module 1.1 des CFNI: besoins de financement, p.19 ; module 1.2 des CFNI: évaluation du paysage financier, pp.3,8,11-12 ; module 1.4 des CFNI: aspects contraignants, pp.5,14-18 ; module 2 des CFNI : stratégie de financement, pp.16-17 ; module 3 des CFNI: suivi et examen, p.29

Annexe 3 : outils et sources d'analyse référencés dans les orientations relatives aux CFNI

Cette annexe présente une liste approximative des différents outils, sources d'analyse et autres ressources référencés dans les orientations des CFNI.

Le détail de l'annexe doit être traité avec prudence, car il a fallu faire preuve d'un jugement considérable. Par exemple, il a fallu faire preuve de discernement pour déterminer ce qui est considéré comme une référence dans le guide (une interprétation assez généreuse a été utilisée, afin de saisir toutes les références qui semblaient impliquer un certain degré d'approbation ou de recommandation) ; ce qui est considéré comme un outil distinct (lorsqu'une organisation a produit plusieurs outils connexes) ; et comment certains outils doivent être classés (par exemple dans le cas d'organisations collaboratives avec des structures de gouvernance complexes). Mais si les détails doivent être traités avec prudence, le schéma général - à savoir que les outils et ressources de certains types d'organisations sont référencés plus fréquemment que d'autres - est matériellement correct.

Ressources des entités de l'ONU¹⁵⁶

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- *Analyse et données transversales*
Évaluation du financement du développement
Centre de financement durable
- *Outils et données relatifs à des questions spécifiques (dont beaucoup contribuent au pôle de la finance durable mais sont également référencés en tant que tels).*
Budgétisation des objectifs de développement durable
Initiative de financement de la biodiversité
Dépenses publiques liées au climat et révision institutionnelle
Soutien à la finance islamique
Initiative pour un écosystème commercial inclusif
Cartes d'investisseurs ODD
Orientations et études de cas sur les transferts de fonds
Lutter contre les risques d'intégrité dans les marchés publics
Normes d'impact sur les ODD¹⁵⁷

¹⁵⁶ Sans compter le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui font l'objet d'une catégorie distincte ci-dessous.

¹⁵⁷ Dirigé par le PNUD avec un groupe de pilotage composé de personnalités du secteur privé et de la philanthropie.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

UNCTAD Stat

Révision de la politique d'investissement

Indicateurs des conditions financières

Indice des capacités productives

Programme du système d'analyse financière de la gestion de la dette

Principes pour la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables

Directives sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable

Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DESA)

Rapport sur la coopération au développement

Enquête du Forum de la coopération au développement

Outil d'évaluation de l'impact de la réglementation

Note d'orientation stratégique sur les systèmes de suivi et d'évaluation

Note d'orientation stratégique sur la promotion d'une élaboration cohérente des politiques

Principes d'une gouvernance efficace pour le développement durable

Rapport sur le secteur public mondial

Organisation mondiale de la santé

Listes de prix

Diagnostic pays sur le financement de la santé

Analyse coût-efficacité de l'OMS

Orientations sur la gestion des finances publiques et sur le financement de la santé

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR)

Suivi du cadre de Sendai

Lignes directrices pour l'évaluation des risques de catastrophes nationales

Cadre global d'évaluation des risques

Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Examens budgétaires tenant compte des risques

UNICEF

Outil de planification et de calcul des coûts de la santé communautaire

Financement public pour le diagnostic des enfants

Outil d'évaluation des coûts des ODD WASH

Organisation internationale du travail

Calculateur du coût des planchers de protection sociale

L'espace fiscal pour la protection sociale : un manuel pour évaluer les options de financement

Brèves Pleins feux sur la protection sociale

Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Orientations/outils sur l'efficacité des ressources

Guide pour l'évaluation des besoins d'investissement dans les ODD

Pourquoi nous avons besoin de protection sociale

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Estimation des coûts de l'éducation

Modèle de simulation pour l'éducation

ONU Femmes

Orientation et diagnostic de la budgétisation sensible au genre
Approche du coût de l'égalité des genres

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Système de perspectives agricoles mondiales

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Principes pour une banque responsable

Programme alimentaire mondial

Analyse intégrée du contexte

Commissions régionales de l'ONU

Données sur les éléments des flux financiers illicites (par exemple, la facturation erronée du commerce de marchandises).

Commission économique des Nations unies pour l'Europe

Méthode de notation des projets d'infrastructure axée sur les personnes

Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale

Travailler sur les questions de fiscalité environnementale

Les entités de l'ONU collectivement

Analyse commune par pays

Cadre pour évaluer qui est laissé pour compte

Plusieurs entités des Nations unies en collaboration

- Outil de calcul des coûts de la planification pluriannuelle globale de l'**OMS** et de l'**UNICEF**
- **PNUD - Groupe des Nations unies pour le développement durable** : analyse des conflits et du développement
- **UN DESA - Fonds d'équipement des Nations Unies** : Gestion des actifs d'infrastructure pour le développement durable - un manuel pour les gouvernements locaux et nationaux
- Diagnostic du financement durable **PNUE-PNUD**
- **Office des Nations Unies contre la drogue et le crime** - Groupe de travail de la **CNUCED** sur la mesure statistique des flux financiers illicites

Ressources des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et des institutions de financement du développement

Outils du Fonds monétaire international

- *Analyse et données transversales*
- Rapports de l'article IV
Documents de travail du FMI
Notes de discussion des services du FMI
Rapport du contrôleur fiscal
Rapports d'assistance technique
FMI Statistiques des finances publiques
FMI statistiques financières internationales
- *Outils et données relatifs à des questions spécifiques*
- Estimation du coût des ODD

Méthodes d'évaluation du risque pays du FMI
Rapports d'analyse des aspects contraignants du FMI
Base de données de l'indice de développement financier
Analyse fiscale des industries de ressources
Manuel sur le risque fiscal
Boîte à outils sur le risque fiscal, et son composant, le module d'évaluation du risque fiscal des partenariats public-privé.
Évaluations de la transparence fiscale
Modèle d'évaluation de la balance extérieure
Outil d'évaluation des dépenses
Évaluation de la gestion des investissements publics
Cadre politique intégré

Outils du Groupe de la Banque mondiale (y compris les outils de la Société financière internationale)

- *Analyse et données transversales*
Diagnostic systématique des pays
PovCalNet
Banque de données de la Banque mondiale (y compris les indicateurs du développement mondial)
- *Outils et données relatifs à des questions spécifiques*
Approche du coût de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH)
Méthode de calcul du coût des infrastructures
Examen des dépenses publiques
Enquêtes de suivi des dépenses publiques
Enquêtes sur les entreprises
Base de données sur le développement financier mondial
Statistiques de la dette internationale
Manuel sur les migrations et les transferts de fonds
Outil d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
Évaluation de la performance de la gestion de la dette (NB : il s'agit également d'une composante du PEFA, ci-dessous).
Boîte à outils FinHealth
Diagnostics du secteur privé par pays (NB alimente les diagnostics systématiques par pays, ci-dessus)
Mécanisme de conseil en matière d'infrastructures public-privé
Laboratoire de connaissances sur les partenariats public-privé
Boîte à outils nationale pour l'inclusion financière
Rapport *Doing Business* (désormais interrompu - remplacé par le projet d'environnement favorable aux entreprises)
Partenariat pour le conseil et la gestion des réserves
Manuel de suivi et d'évaluation axé sur les résultats
Les rouages des systèmes de suivi et d'évaluation".

Outils conjoints du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale

Cadre de viabilité de la dette et analyses de viabilité de la dette
Cadre d'évaluation de la politique fiscale
Rapports du programme d'évaluation du secteur financier

Outils de la Banque de développement régional

- Analyse des aspects contraignants de la Banque africaine de développement
- Analyse des aspects contraignants de la Banque asiatique de développement
- Ressources de la Banque interaméricaine de développement sur les unités de livraison

Institutions bilatérales de financement du développement

- **KfW** : boîte à outils pour les financements innovants
- **CDC Group** (désormais **British International Investment**) : évaluation du portefeuille des institutions financières

Institutions financières internationales (IFI) et institutions de financement du développement en collaboration

- **Groupe de travail des IFI sur les financements concessionnels mixtes pour les projets du secteur privé** : Principes améliorés de financement concessionnel mixte pour les projets du secteur privé
- Normes de bonnes pratiques du **groupe de coopération en matière d'évaluation**

Ressources d'autres organisations officielles du secteur

les entités des Nations unies et les institutions financières internationales en collaboration

- **Comité permanent inter-agences**¹⁵⁸

Groupe de travail inter-agences sur le financement du développement¹⁵⁹

Rapport sur le financement du développement durable

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Gérer les risques d'événements extrêmes et de catastrophes pour favoriser l'adaptation au changement climatique

Institutions financières internationales et autres organismes en collaboration

- **Fonds monétaire international - Conseil de stabilité financière** : exercice d'alerte précoce

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Bases de données sur le financement du développement du Comité d'aide au développement (CAD)

Boîte à outils du financement de la transition

Boîte à outils pour la politique sur les qualités de l'IDE

Méthodologie de financement de la durabilité

Renforcer la résilience par une gouvernance innovante des risques

Analyse des systèmes de résilience

Pratiques budgétaires en matière de santé

Cadre inclusif sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices

Collaboration à Paris sur la budgétisation verte

Lignes directrices à l'intention des entreprises multinationales

Principes de financement mixte du CAD

Guide d'évaluation des CED

Cohérence des politiques pour les orientations en matière de développement durable

Recommandation du CAD sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix

¹⁵⁸ Le sous-groupe chargé de l'évaluation des coûts qui a élaboré la méthodologie était composé de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial.

¹⁵⁹ Coordonné par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DESA), avec les principaux acteurs institutionnels que sont le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Examens de la gouvernance publique

PNUD et OCDE en collaboration

Ressources de Inspecteurs des impôts sans frontières

Normes d'impact OCDE-PNUD pour le financement du développement durable

Cadre OCDE-PNUD pour un financement aligné sur les ODD

Institutions financières internationales, ONU et OCDE en collaboration

Plate-forme de collaboration en matière d'orientation fiscale sur les stratégies de recettes à moyen terme

Agence internationale de l'énergie

Modèle énergétique mondial

Groupe d'action financière

Orientations sur l'évaluation des risques liés aux flux financiers illicites

Groupe des 20 (G20)

Groupe de travail sur la finance durable - travail sur la divulgation de la durabilité

UE

Taxonomie sur les activités économiques durables

Contrats de construction de l'État

Commonwealth

Programme de gestion de la dette publique

Gouvernements individuels du Nord Global

- **Institut australien pour la résilience aux catastrophes** : directives pour l'évaluation des risques en cas d'urgence nationale.
- **US Millennium Challenge Corporation** : analyse des contraintes

Programmes de collaboration entre gouvernements (Global South/Global North)

- Programme régional océanien de l'environnement : évaluation communautaire de la vulnérabilité au changement climatique
- Coalition des ministres des finances pour l'action climatique (diverses ressources)

Entités des Nations unies et organismes régionaux en collaboration

- Comité permanent inter-agences et Commission européenne : Index INFORM

Entités des Nations unies, OCDE et organismes régionaux en collaboration

- Système de comptes de la santé (OCDE, Eurostat, Organisation mondiale de la santé)

PNUD et Union parlementaire internationale en collaboration

Boîte à outils d'auto-évaluation pour les parlements

Les institutions financières internationales et les gouvernements des pays du Nord en collaboration

- Programme sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) et outils associés

Institutions financières internationales et organisations régionales en collaboration

- Initiative pour l'évaluation et le financement des risques de catastrophes dans le Pacifique¹⁶⁰

Banques multilatérales de développement, gouvernements du Nord, gouvernements du Sud et organisations régionales en collaboration.

- Total du soutien officiel au développement durable

Institutions supérieures de contrôle

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) travaillent sur le suivi des ODD.

CARICOM

Outil de gestion des risques CCORAL

African Risk Capacity Group¹⁶¹

Modèle d'analyse des risques en Afrique

Gouvernements ne faisant pas partie du Nord global

Taxonomies pour le reporting sur le financement privé développées par les gouvernements de la Chine, du Mexique, de l'Afrique du Sud, de la Mongolie, du Bangladesh, etc.

Ressources des organisations non gouvernementales

Think tanks, universités, institutions non gouvernementales et société civile

- **Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués** : Modèle GLOBIOM ; modèle CATSIM
- **Institut du Millénaire** : modèle iSDG
- **Institut pour les stratégies environnementales mondiales** : Analyse des liens entre les ODD
- **Brookings Institution** :
 - Outil standardisé de calcul des coûts du développement de la petite enfance
 - Intégrer le genre dans les analyses des contraintes économiques
- **Institut international de recherche sur les politiques alimentaires** : Modèle IMPACT
- **Levy Institute** : méthodologie pour évaluer les coûts de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- **Engagement envers les évaluations de l'Institut d'équité**
- **Centre international de l'eau et de l'assainissement** : Calculateur de coûts WASH
- **Tax Justice Network** : traqueur de vulnérabilité des flux financiers illicites
- **Institut de développement d'outre-mer** :
 - Examen des diagnostics de la gestion des finances publiques pour le secteur de la santé
 - Analyse documentaire sur les centres de gouvernement dans les États fragiles et post-conflit
 - Analyse des enseignements tirés des marchés publics de construction
- **Université de Harvard** : boîte à outils d'adaptation itérative axée sur les problèmes ; diagnostics de croissance.
- **Oxford Policy Management** :

¹⁶⁰ Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; Union européenne ; Groupe de la Banque mondiale

¹⁶¹ Le groupe African Risk Capacity (ARC) comprend l'Agence ARC (une agence spécialisée de l'Union africaine) et ARC Insurance Company Limited (une compagnie d'assurance détenue conjointement par des gouvernements souverains africains et par des institutions bilatérales de financement du développement qui ont fourni le financement initial). Source : Groupe ARC, '[About us](#)' et '[ARC Limited](#)'.

- Diagnostics axés sur les problèmes - le cas de l'analyse des goulets d'étranglement financiers
- Travail sur les unités de livraison
- **CIVICUS** : évaluations nationales de l'environnement favorable
- **Center for Global Development** : groupe de travail sur le suivi des ressources en santé mondiale
- **Partenariat budgétaire international** : travail sur les budgets des citoyens

Organismes professionnels ou normatifs

La Fédération internationale des comptables travaille sur les rapports de durabilité

Travaux de la Fondation des normes internationales d'information financière sur les rapports de durabilité

Ressources du secteur officiel et du secteur non gouvernemental en collaboration

Plusieurs organisations internationales / gouvernements / acteurs à but non lucratif en collaboration

- **Outil OneHealth** (Organisation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour la population, USAID, John Hopkins, Fonds des États-Unis pour l'UNICEF, ONUSIDA, UNICEF)
- **Rendre la réduction des risques de catastrophe sensible au genre** (Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe, Programme des Nations unies pour le développement, Union internationale pour la conservation de la nature).
- **Examen de la définition et de la classification des dangers** (UNDRR, Conseil international de la science)
- **Plate-forme CAPRA** (aujourd'hui gérée par l'Universidad de los Andes ; fondée par le Centre de coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, la Stratégie internationale des Nations unies pour la prévention des catastrophes, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale).
- **Initiative fiscale d'Addis** (comprenant 27 pays du Sud, 20 pays du Nord et 20 organisations de soutien comprenant des institutions financières internationales, une banque régionale de développement, un département des Nations unies, des organisations multilatérales/régionales, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et une organisation philanthropique).
- **Outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale** (Fonds monétaire international, Banque mondiale et gouvernements d'Allemagne, de France, du Japon, de Norvège, des Pays-Bas, de Suisse et du Royaume-Uni).
- **Base de données commune des diagnostics par pays** (Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, Société financière internationale/Banque mondiale, OCDE, PNUD, agences de développement de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis).
- **Principes mondiaux de haut niveau pour la transparence fiscale** (Initiative mondiale pour la transparence fiscale : dirigée par le gouvernement du Brésil, le gouvernement des Philippines, le gouvernement du Mexique, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Fédération internationale des comptables, le Partenariat international pour le budget).

Secteur public et société civile en collaboration

Partenariat pour un gouvernement ouvert : initiatives pour un gouvernement ouvert

Ressources du secteur privé ou collaborations multipartites incluant le secteur privé

Secteur privé

- Rapports des agences de référence de crédit

- Score d'alignement **MSCI ODD**

Organisations ou collaborations multipartites (publiques/privées) :¹⁶²

- **Global Impact Investing Network** : enquête annuelle sur les investisseurs d'impact
- **Forum sur le développement de l'assurance** : CatRiskTools
- **Alliance mondiale des investisseurs pour le développement durable** : navigateur
- **Principes pour l'investissement responsable**
- **Principes de fonctionnement de la gestion de l'impact**
- **Tri Hita Karana Feuille de route pour la finance mixte**
- **Initiative pour des bourses durables**

Organisations ou collaborations multipartites (public/privé/société civile) :

- **Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement** : processus de suivi, Principes de Kampala
- **Pacte mondial des Nations unies** : principes ; rapports
- **Pacte mondial des Nations unies et ONU Femmes** : principes d'autonomisation des femmes
- Benchmarks de la **World Benchmarking Alliance**

¹⁶² Le rapport Insurance 2030, élaboré par Inquiry/Principles for Sustainable Insurance/PNUE, est également mentionné dans les orientations des CFNI et pourrait entrer dans cette catégorie multipartite, mais il n'a pas été possible de le confirmer au moment de la rédaction du présent document en raison de problèmes sur le site Web d'Inquiry.